



Assemblée générale

Vingtième session extraordinaire

2^e séance plénière

Lundi 8 juin 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais remercier les délégations qui ont fait preuve de ponctualité, ce qui devient ici l'habitude.

J'aimerais à présent donner la parole au premier orateur sur ma liste, S. E. M. Ernesto Pérez Balladares, Président constitutionnel de la République du Panama.

Le Président Pérez Balladares (*interprétation de l'espagnol*) : Cette Organisation créée, il y a 53 ans pour mettre fin au fléau que sont les guerres, est aujourd'hui en train de mener la guerre la plus étrange jamais livrée : sans conquêtes, ni annexions de territoire, tous les États vivent aujourd'hui sous le joug; sans qu'il n'y ait d'agresseur, ils ont tous été agressés; sans qu'elle ait jamais été officiellement déclarée, tous les États se trouvent en état de guerre.

L'immense majorité des pays ici représentés n'ont pas participé aux deux grandes guerres du siècle, et bon nombre d'entre eux n'avaient pas encore fait leur entrée dans la communauté des nations. Cependant, étant donné l'ampleur de ces conflits, les historiens leur ont conventionnellement donné l'appellation de guerres mondiales. Il est certain que ces guerres ont eu des effets dévastateurs dans les régions

où se sont déroulés les combats et dans les pays dont les économies et les populations ont souffert. Mais en réalité, du point de vue géographique et en dépit de leur appellation, il ne s'agissait pas de guerres vraiment mondiales. Les risques de conflit semblable semblent aujourd'hui dissipés, mais nous constatons qu'il se présente une autre forme de guerre — une guerre qui se livre contre des ennemis souvent inconnus et dont on ne connaît pas non plus les armes.

L'ampleur de cette lutte qui nous est imposée et à laquelle nous ne pouvons nous dérober fait que les succès partiels, aussi impressionnants qu'ils paraissent, sont en fait modestes si on les compare aux échecs que nous essayons tous les jours. Chaque capture, chaque confiscation constituent une victoire importante mais chaque jeune toxicomane ou chaque vie perdue est une défaite retentissante.

C'est pourquoi, même si je suis satisfait des mesures prises par mon pays dans ce domaine, presque invraisemblables si l'on tient compte de sa taille et de ses ressources, je préfère centrer mon propos sur la tâche collective qui nous attend, plutôt que d'insister sur les mesures que nous avons adoptées individuellement ou sur les statistiques impressionnantes dont notre pays peut donner la preuve.

Je suis fier des fonctionnaires et agents panaméens qui continuent de risquer chaque jour leur vie ainsi que de ceux qui ont conçu et appliqué de nouvelles méthodes de lutte contre la criminalité organisée. Mais je ressens ce que les soldats de petites localités ont dû éprouver dans leur lutte

dans des guerres dites mondiales et qui ont laissé des témoignages de courage n'ayant eu aucun effet significatif sur l'issue finale de la guerre.

Je garderai ce témoignage car lorsque notre lutte aura pris fin et que nous aurons gagné, ces actes seront rappelés comme des hauts faits dans une guerre très spéciale — une guerre sans affrontements sur des champs de bataille — mais gagnée dans les combats quotidiens, menés non par des généraux connus mais par des héros anonymes qui chaque jour affrontent les criminels, aident les victimes et préviennent de plus grandes catastrophes.

L'engagement que nous prendrons ne peut se limiter à l'application des textes, déclarations et plans d'action approuvés et signés. Cela serait comparable à une attitude laxiste du père satisfait de son enfant qui va à l'école mais ne s'inquiète pas de savoir si ce dernier apprend.

Chacun des pays a une contribution à apporter mais il doit le faire avec la détermination et la force nécessaires pour aboutir à des résultats, et pas seulement pour respecter les accords et être en règle avec la communauté internationale.

Cela ne sera pas facile. L'état de droit offre des recours et sauvegardes qui permettent aux criminels d'exploiter les procédures pour retarder et bloquer la justice, lorsqu'ils n'ont pas recours aux menaces pour préserver leur impunité. Il y a même des représentants des médias qui, sous prétexte de défendre la régularité de la procédure, finissent pas décrire les auteurs d'actes de corruption et de violence comme des victimes méritant la compassion.

Tout cela requiert des engagements allant au-delà de simples écrits et souligne une fois de plus la nécessité d'une action concertée de tous les pays. S'il n'existe pas de frontières territoriales pour l'ennemi, il ne devrait pas y en avoir pour nous. Ce n'est que de cette façon que cette guerre prendra fin. La guerre que nous nous proposons de lancer contre un fléau cruel et anonyme, dont je n'ai même pas voulu citer le nom, est certainement la seule vraie guerre mondiale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République du Panama de sa déclaration.

L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Alberto Fujimori, Président de la République du Pérou.

Le Président Fujimori (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : Les réseaux criminels des trafiquants de drogues ne doivent pas avoir la moindre possibilité de se regrouper. Cela me paraît être un élément décisif.

Au Pérou, il y avait en 1990 120 000 hectares de cultures illégales de cocaier. Cette superficie est restée inchangée durant quatre ans, pendant le processus de pacification. Au cours des trois dernières années, le terrorisme, allié du commerce des stupéfiants, a été anéanti grâce à notre stratégie de lutte contre la drogue, et l'on a enregistré un déclin spectaculaire de la superficie des cultures illicites, tombée à 60 000 hectares et une diminution correspondante du nombre de familles rurales liées à l'économie de la coca. Au cours des trois prochaines années, nous espérons que ce chiffre tombera rapidement à 30 000 hectares.

La voie suivie par les fermiers qui consacrent leurs ressources à d'autres récoltes est une indication claire que les conditions actuelles sont très favorables au lancement d'un programme économique de substitution. Mais les ressources dont dispose le Pérou pour mettre en oeuvre une telle politique sont insuffisantes. Un programme de ce type exige des investissements dans les infrastructures de base en vue d'assurer la rentabilité des activités économiques légales.

La capacité des pays producteurs de consolider le processus de substitution de récoltes est limitée par leurs engagements de service de la dette dus à leur lourd endettement extérieur. C'est pourquoi nous pensons que les pays développés doivent faire des efforts pour nous soutenir et éviter l'échec du processus, échec conduisant à plus de frustration et de pauvreté et à des conditions propices à la reprise du trafic des drogues. Il faut par conséquent éliminer à la source la possibilité d'une reprise de l'offre.

Cela est évident, mais la volonté politique doit se traduire par des ressources financières permettant la réalisation du programme de façon durable et sans retard. C'est dans ce domaine qu'il faudra trouver des formules ou des mécanismes novateurs permettant de mobiliser des fonds en faveur des pays en développement.

Dans ce contexte, nous avons invité les pays amis à participer à une table ronde des donateurs qui doit se tenir en octobre sous les auspices de la Banque interaméricaine de développement et de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues. Le but de la réunion est de dégager des ressources financières complémentaires pour pouvoir mettre en oeuvre des programmes de développe-

ment économique de substitution, de prévention et de réinsertion dans le cadre de politiques de lutte contre la pauvreté et de gestion rationnelle des ressources naturelles. Cela permettra d'obtenir des crédits pour la lutte contre la drogue à un faible coût.

La deuxième formule — complémentaire — de financement des activités de substitution s'inspire du concept de l'échange de créances contre des programmes de protection de notre patrimoine naturel et culturel. Cette possibilité nous conduit à penser qu'il serait possible d'échanger des créances extérieures contre des activités de développement de substitution. À cette fin, une partie importante des obligations du service annuel de la dette payables par nos pays aux créanciers pourrait être consacrée à des programmes et activités spécifiques en vue de faciliter une stratégie globale de lutte contre le trafic illicite de drogues.

Cette méthode de récupération de ressources impliquerait un type d'investissement indirect par les États créanciers, conformément aux principes de solidarité et de responsabilité partagée. Au lieu de dépenses extraordinaires, ce type d'investissement supposerait un simple transfert de ressources.

L'idée sous-jacente — la table ronde des donateurs et l'échange de créances contre l'élimination de la coca — est la même : au-delà du cadre juridique, des accords de coopération et des capacités techniques, il s'agit de mobiliser des fonds pour la lutte contre les drogues.

Aujourd'hui, après les progrès visibles réalisés dans la lutte contre le trafic illicite de drogues, la communauté internationale se trouve dans une conjoncture décisive qui pourrait annoncer le début de la fin de ce fléau.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République du Pérou de sa déclaration.

L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Guntars Krasts, Premier Ministre de la République de Lettonie.

Le Premier Ministre Krasts (Lettonie) (*interprétation de l'anglais*) : La Lettonie se félicite de cette occasion de pouvoir traiter d'un problème international majeur. L'usage, la production et le trafic de stupéfiants menacent la stabilité de tous les États, quels que soient leurs richesses, leur superficie ou leur niveau de développement économique.

La fin de la guerre froide a ouvert des voies nouvelles au développement économique et aux rapprochements politiques. De nouveaux défis sont apparus, accompagnant les fruits des nouvelles libertés économiques. Malheureusement, les criminels qui s'adonnent au trafic des drogues ont souvent montré qu'ils s'adaptent aux nouvelles situations plus facilement que les autorités. En fin de compte, la société souffre alors que la toxicomanie et le crime lié aux drogues se répandent.

La Lettonie a entrepris de combattre le problème de la drogue en identifiant sa portée et en promulguant des lois de grande ampleur, ainsi qu'en appliquant des mesures préventives et répressives. La difficulté d'appliquer ces mesures a été aggravée par les séquelles désastreuses de 50 ans d'occupation soviétique.

La Lettonie devient de plus en plus vulnérable au commerce illégal des drogues. En dépit des efforts déployés pour y faire face, le transit de drogues illégales par la Lettonie s'est accru au cours des cinq dernières années. Le pays est en effet situé sur une large voie à double sens pour le trafic illicite de drogues : les stupéfiants naturels tels que le haschich et la paille de pavot se déplacent du Caucase et des pays d'Asie centrale vers l'ouest, alors que les drogues synthétiques, notamment les amphétamines et l'éphédrine, vont de l'Europe occidentale à l'est.

Dans le même temps, la production d'amphétamines et autres drogues synthétiques illicites semble progresser en Lettonie. Ainsi, on a observé une recrudescence des crimes liés à l'usage illicite et au trafic des stupéfiants et de substances psychotropes. Ces crimes ont acquis la caractéristique de la criminalité organisée, étant souvent liés au blanchiment de l'argent, à la corruption et à la prostitution.

Au cours de la période soviétique, une solide infrastructure technique s'est développée pour la production de produits pharmaceutiques. Depuis le déclin des débouchés de ces produits dans les pays de l'ex-Union soviétique, certains chimistes sans emploi sont impliqués dans la production illicite d'amphétamines, profitant des installations sous-utilisées.

En essayant d'établir un équilibre entre la prévention, le traitement et la répression, la Lettonie estime que la réduction de la demande est aussi importante que la réduction de l'offre. Une attention particulière est accordée à la création de programmes effectifs de prévention visant les jeunes et les groupes à hauts risques. À cet égard, l'on ne saurait exagérer l'importance d'un diagnostic et d'un traitement précoces des toxicomanes.

La Lettonie est vivement préoccupée par l'usage de stupéfiants et de substances psychotropes chez les jeunes de moins de 18 ans. Il ressort d'une enquête réalisée dans la capitale de la Lettonie par le Bureau de répression des drogues qu'environ 80 % des étudiants ont goûté à la drogue au moins une fois. Les statistiques du Bureau révèlent également un nombre croissant de décès dus à la drogue chez les jeunes.

Récemment il y a eu en Lettonie, comme dans d'autres pays, des débats intenses dans les médias sur la légalisation des drogues dites légères ou douces. Le Gouvernement letton souscrit à l'avis selon lequel toutes les catégories de drogues conduisent à la dépendance et n'est donc pas disposé à légaliser une forme quelconque de drogues.

La Lettonie estime que les mesures de contrôle des drogues ne doivent pas être appliquées de façon isolée mais dans le contexte d'autres programmes, y compris ceux liés à la lutte contre l'alcoolisme. La Lettonie agira de façon coordonnée pour réduire la demande de drogues et d'alcool.

La Lettonie a été le premier État balte à adopter une législation sur les précurseurs et à introduire le système de notification préalable d'exportation pour l'éphédrine. En novembre 1997, les services de police de Riga ont créé une unité spéciale chargée de lutter contre l'abus et le trafic de drogues. Le bureau chargé de la lutte contre les drogues a amélioré ses résultats au cours des dernières années. Le nombre de délits liés à la drogue qui sont découverts est en hausse. Dans le cadre de ces efforts, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) fournit des services de formation de personnel, un appui technique et des conseils d'experts.

La Lettonie abrite le bureau régional du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Comme suite aux recommandations formulées par le PNUCID, le Gouvernement letton a élaboré un programme pour le contrôle national des drogues et s'emploie à établir une stratégie nationale de contrôle des drogues visant à définir les grands objectifs du système de contrôle de stupéfiants et à renforcer la coordination entre les ministères concernés.

Le bureau de Riga du Groupe de Dublin joue un rôle important dans le financement des mesures tendant à combattre les stupéfiants : il coordonne les contributions versées par des donateurs étrangers — notamment les États-Unis, l'Union européenne, le PNUCID et d'autres pays européens — pour appuyer l'action du Gouvernement letton.

La Lettonie, consciente de la nature transnationale de la lutte contre les stupéfiants, accorde une importance particulière à la coopération régionale et sous-régionale en tant que moyen efficace de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

L'assistance du PNUCID aux réformes législatives dans les États baltes en tant que groupe régional a conduit à une coopération intense entre les experts de la Lettonie, de l'Estonie et de la Lituanie en matière de formation du personnel et d'élaboration de stratégies nationales de contrôle des drogues. Cette coopération est fondée sur les Conventions des Nations Unies de 1961, de 1971 et de 1988, toutes ratifiées par les États baltes. Les Premiers Ministres de ces États ont adopté une résolution réaffirmant leur intention de poursuivre leur coopération. Outre des priorités telles que le renforcement des contrôles aux frontières, la lutte contre la criminalité transnationale organisée, l'immigration illégale et le blanchiment de l'argent, cette résolution envisage l'application de mesures de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants. Dans ce contexte, il faut mentionner les succès remportés grâce aux politiques adoptées par la conférence des États baltes sur le blanchiment de l'argent.

Dans le cadre de la coopération entre pays nordiques et États baltes, une réunion ministérielle sur les stupéfiants a eu lieu cette année à Stockholm. À l'issue de cette réunion, une déclaration commune a été adoptée, appuyant fermement les objectifs et le message de cette session extraordinaire. De plus, cette déclaration traite des mesures préventives, de la coopération des services de polices et des douanes et du traitement des toxicomanes.

Pour terminer, je souhaite exprimer l'espoir que la coopération fructueuse du Gouvernement de la Lettonie se poursuivra avec le Bureau central du PNUCID pour les États d'Europe orientale, à Vienne, la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et les autres États Membres.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la République de Lettonie de sa déclaration.

L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Arnoldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua.

Le Président Lacayo (*interprétation de l'espagnol*) : Conscients de l'importance fondamentale que revêt pour l'humanité et les générations futures la question essentielle

inscrite à l'ordre du jour de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Gouvernement de la République du Nicaragua que je préside tient à confirmer devant cette haute instance et devant l'opinion publique internationale sa vocation morale ainsi que sa décision politique inébranlable de conjuguer sans réserve ses efforts et ses actes avec la communauté internationale afin de lutter de front et sur tous les terrains contre le trafic illicite de drogues et les crimes qui lui sont associés, blanchiment de l'argent, détournement de précurseurs chimiques et trafic illégal d'armes, pour n'en citer que quelques-uns.

Cette croisade ne concerne pas uniquement les gouvernements, mais doit activement impliquer la société civile et tous les secteurs de nos pays et représenter un engagement solide, aux niveaux national et supranational, en vue d'édifier un front commun sur la base des principes de la responsabilité partagée et unie et de l'assistance multilatérale.

Les pays en développement, notamment ceux qui, comme le Nicaragua, sont en majorité appauvris et endettés du fait de récentes guerres civiles et qui déploient de gros efforts pour procéder à des réajustements et à des réformes pour réduire la pauvreté et le chômage se trouvent dans des conditions techniques très précaires et manquent de ressources humaines qualifiées et de moyens économiques pour faire face à de puissants ennemis de l'humanité qui opèrent à l'échelle mondiale avec une abondance surprenante de ressources financières et technologiques, en pouvant compter sur des réseaux de protection et de couverture créés par la corruption et la violence.

Nous devons définir avec précision les mesures à adopter à l'avenir pour lutter de façon concertée et conjointe contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants, de produits chimiques utilisés pour leur production et de substances psychotropes et les autres activités étroitement liées à ces crimes de nature et de dimension multinationales ainsi qu'à la tendance croissante à la mondialisation. Ce sont des défis considérables et inquiétants qui nécessitent une réaction de la même ampleur et de la même envergure.

En outre, il est indispensable d'analyser les différents problèmes supplémentaires liés au transport de drogues et à l'utilisation de pays de transit, ainsi que les questions délicates de nature juridique, constitutionnelle et pénale et celles concernant la réglementation du franchissement des frontières et la souveraineté des pays afin de pouvoir prendre rapidement des mesures nécessaires pour pouvoir poursuivre et arrêter les criminels et appliquer rigoureusement la

loi sans atteinte à la dignité de nations amies et soeurs et avec le respect qui leur est dû.

Dans le cadre de ces schémas de très étroite collaboration, nous ne pensons pas qu'il soit raisonnable qu'un partenaire ou un allié puisse s'arroger des droits qui lui permettent de s'ériger en arbitre et de s'investir de façon unilatérale de fonctions qui en tout état de cause relèveraient d'instances internationales à ce expressément habilitées.

Les mesures tendant à éliminer des activités aussi néfastes, dangereuses et destructrices pour l'être humain, pour la famille et pour la société, qui risquent d'éroder gravement les processus démocratiques, le développement durable, la sécurité et même la structure stratégique des États, doivent avoir la priorité la plus élevée dans les plans nationaux.

La drogue est une des menaces universelles les plus graves. La tendance à la propagation de ces délits entraîne une recrudescence de la violence, de la corruption et de la criminalité. Les drogues s'attaquent douloureusement à la santé physique et spirituelle de nos jeunes, à la tranquillité familiale et aux paramètres de la cohabitation sociale.

Mon pays a pris l'engagement sans réserve d'appuyer résolument la convocation, préconisée avec une grande clairvoyance par le Président Zedillo du Mexique, de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, où nous espérons que le projet de Déclaration politique qui a été présenté par la Commission des stupéfiants agissant en tant qu'organe préparatoire sera adopté par acclamation.

Je crois opportun d'exprimer une reconnaissance bien méritée à l'ONU pour le rôle qu'elle joue, à travers ses divers programmes et institutions, notamment le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues dans la lutte contre le trafic des stupéfiants, les opérations connexes et ses séquelles.

Le Nicaragua s'efforce d'appliquer au mieux les accords bilatéraux, multilatéraux et régionaux qui encouragent une meilleure coopération et une meilleure coordination dans la lutte quotidienne contre ce fléau implacable, tout en respectant les conventions internationales sur les drogues et les initiatives visant à promouvoir la coopération judiciaire, l'introduction de mesures de réduction de la demande, l'éradication des cultures illicites et la promotion d'activités de substitution viables.

Les défis sont considérables, mais plus grande et plus ferme encore est la décision d'y faire face avec courage et avec force, certains que le succès viendra des efforts conjugués et des ressources communes que nous apporterons à cette lutte commune pour la sécurité, la santé et la survie de nos peuples et de nos nations.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République du Nicaragua.

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Eduardo Frei Ruiz-Tagle, Président de la République du Chili.

Le Président Ruiz-Tagle (*interprétation de l'espagnol*) : Les difficultés, les tensions et les défis auxquels sont aujourd'hui confrontées les nations ne leur sont pas propres. L'abus et le trafic illicite de drogues, le blanchiment de l'argent et les autres crimes connexes, ainsi que l'éradication de la pauvreté ou la pollution de l'environnement sont autant de questions qui ont, certes, une dimension locale mais avec aussi, et toujours davantage, une dimension internationale.

Tout comme la libéralisation croissante du commerce international a eu des effets bénéfiques sur le développement de plusieurs régions et pays en dehors de l'orbite des pays industrialisés, nous devons également comprendre que la nature transnationale de l'activité criminelle liée au trafic des stupéfiants représente un défi profond et grave contre l'idée d'un nouvel ordre international fondé sur les valeurs de paix, de solidarité et de progrès pour tous.

Bref, les drogues représentent une menace flagrante qui compromet gravement les institutions, les familles et la coexistence sociale, comme elles affectent aussi les relations entre pays.

Cette Assemblée est aujourd'hui réunie pour aborder un des problèmes les plus urgents qu'il faille régler dans le monde. Depuis que la question a été inscrite à l'ordre du jour international, il y a des années, elle s'est transformée en un élément très délicat dans les relations entre États, elle a retenu l'attention prioritaire des organes multilatéraux et régionaux et on lui a alloué de volumes considérables de ressources pour prévenir et limiter la croissance de la demande et pour contrôler et mettre un terme au trafic illicite.

Néanmoins, plus de 30 ans après la signature de la Convention de 1961, instrument juridique qui a encouragé la coopération internationale en la matière, force est de

reconnaître que le bilan est négatif. En tant que communauté des nations, nous avons accompli des progrès précaires dans ces tâches et nous n'avons pas été en mesure d'élaborer des stratégies renouvelées pour s'attaquer à un phénomène en pleine mutation qui, sans aucun doute, dispose de puissants moyens.

Je tiens à appeler une attention toute particulière sur cet aspect. Nous avons toujours dit qu'il est essentiel et urgent de s'attaquer conjointement à ce problème, et nous voulons le redire à cette occasion. Mais nous n'avons pas été en mesure de mettre ce discours en pratique ou, du moins, pas dans la mesure voulue.

Il nous faut par conséquent prendre des mesures décisives pour concevoir des politiques de coopération dans le cadre d'une nouvelle optique de compréhension et de pratique de la responsabilité internationale. Dans le monde d'aujourd'hui, et pour être réellement efficaces dans la réduction de la consommation et l'éradication de l'offre, nous devons agir sur la base de la confiance mutuelle, de la solidarité et de l'assistance réciproque et horizontale, en respectant pleinement le droit national et les principes du droit international.

Nous pouvons travailler ensemble efficacement dès lors que nous reconnaissons que la responsabilité traditionnelle des États à l'intérieur de leurs frontières, dans une préoccupation marquée pour leurs intérêts nationaux et une jalousie excessive pour leurs prérogatives, n'est plus suffisante pour s'attaquer au problème des drogues. Dans ce contexte, nous proposons la mise en oeuvre complète de la Convention de Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, les traités qui l'ont précédée et les accords régionaux et bilatéraux, conformément au nouveau concept de solidarité pas uniquement morale et éthique, mais également juridique.

Je tiens à rappeler à l'Assemblée certains des accords conclus lors du deuxième Sommet des Amériques qui eu lieu à Santiago du Chili il y a quelques mois. Depuis la première réunion qui s'est tenue à Miami en 1994, nous avons mis au point une stratégie conjointe pour édifier un système intégral, solidaire, consensuel et égalitaire en matière de droits, de devoirs et de responsabilités permettant de réagir de façon appropriée face à l'abus des drogues et à tous les problèmes connexes. En 1996, les gouvernements de l'hémisphère ont adopté une stratégie antidrogue, ce qui a constitué un grand pas en avant. Cette stratégie a mis un accent particulier au traitement intégré et équilibré du phénomène des drogues illicites.

Lors du Sommet de Santiago, nous avons pris une nouvelle mesure importante, à savoir l'adoption d'un plan d'action qui définit des initiatives très concrètes pour les années à venir. L'exécution de ces tâches, ainsi que l'évaluation impartiale et technique des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ce plan, ont été confiées à la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, organe technique et spécialisé de l'Organisation des États américains qui jouit d'un grand prestige. Le plan d'action reconnaît et souligne la nécessité de promouvoir l'engagement de la société civile, du monde des affaires et des organisations communautaires dans cette tâche. Nous sommes bien conscients qu'il faut un effort de grande envergure dont le succès est indubitablement lié à la consolidation de la démocratie, à une plus grande participation, à la décentralisation du pouvoir et à la croissance économique dans notre hémisphère. C'est pour cela que nous insistons tant sur le caractère intégré de la lutte contre les drogues. En même temps, les chefs d'État ou de gouvernement des Amériques ont affirmé leur conviction que l'abus des drogues appelle des mesures préventives, notamment des mesures éducatives à l'intention des mineurs et des groupes les plus vulnérables, mesures qui ne peuvent produire pleinement effet que dans un contexte de paix sociale et d'une vaste participation des citoyens.

En outre, étant donné la nature particulièrement internationale de l'activité criminelle liée au trafic des drogues et au blanchiment de l'argent, il nous faut réagir avec une volonté politique manifeste de coopérer dans tous les domaines, notamment en matière d'entraide judiciaire pour pouvoir poursuivre, prouver et punir des crimes particulièrement complexes. À cet égard, au sein de la communauté des Amériques, nous avons élaboré une stratégie assortie de décisions claires et contraignantes pour traiter de ce problème.

Je voudrais également parler de certaines mesures prises par le Gouvernement chilien ces dernières années. En 1995, il a promulgué une nouvelle législation relative au problème des drogues visant notamment à réprimer de nouveaux délits qui jusqu'alors n'existaient pas au Chili, comme le blanchiment de l'argent et le détournement des précurseurs et autres produits chimiques. Cet instrument juridique moderne nous a permis de nous attaquer avec beaucoup plus d'efficacité au travail de répression du trafic illicite de drogues et des délits connexes. En coopération avec les forces de police de différents pays et en appliquant de manière intégrée la nouvelle législation, nous avons obtenu des succès remarquables dans le démantèlement des réseaux de trafic illicite de drogues et de leurs précurseurs et de blanchiment de l'argent.

Dans le domaine de la prévention, que nous estimons vitale en la matière, nous avons créé un Fonds national pour la prévention de la consommation de drogues. Des institutions publiques et privées peuvent, dans le cadre d'un dialogue informé et ouvert, solliciter une assistance technique et financière en vue de réaliser des activités dans les domaines de la prévention de la consommation de drogues, du traitement et de la réadaptation des toxicomanes et de la recherche appliquée. Je souligne ce programme car ses caractéristiques reflètent bien l'approche que nous cherchons à appliquer dans la lutte contre les drogues. Il repose sur l'initiative et la participation des citoyens et la responsabilité partagée entre l'État central et les organismes autonomes étatiques ou privés, ainsi que sur une stimulation de la créativité et des actions axées plus directement sur les besoins concrets des groupes vulnérables. La plus grande partie des parties est destinée au renforcement des programmes de prévention et de participation sociale, la prévention dans les écoles et le traitement et la réhabilitation.

Il est inutile de redire ici la gravité du problème auquel nous sommes confrontés. J'ai préféré, en fait, indiquer très brièvement quelques expériences concrètes qui ont déjà cours dans la région ou dans notre propre pays. Je crois que la collaboration ouverte, franche et généreuse est la seule façon dont nous pouvons réussir ce mal qui a tant nui, en particulier aux plus jeunes de nos sociétés. Nous pouvons déjà commencer à voir au-delà de ce siècle, nous pouvons déjà commencer à dessiner la carte du monde que nous voulons à l'avenir. Dans ce monde, sans nul doute, nous devons être davantage engagés dans la lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment de l'argent. Laissons de côté la rhétorique et les déclarations de bonnes intentions. Nous savons tous ce qu'il faut faire. Parmi les pays qui forment cette Assemblée il y a une richesse d'expériences dont nous pouvons tous profiter. Il est temps maintenant d'agir.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République du Chili de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ernesto Samper Pizano, Président de la République de Colombie.

Le Président Samper Pizano (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Secrétaire général de l'ONU et vous féliciter, Monsieur le Président, de la tenue opportune de cet événement qui nous rassemble ici aujourd'hui. Nous commençons à comprendre que le problème des drogues concerne tous les pays du monde et qu'en la matière, comme dans l'histoire biblique, personne ne peut jeter la première pierre pour prouver son innocence.

La Colombie aurait besoin de plus de sept minutes pour faire part de l'expérience douloureuse que nous avons vécue ces 15 dernières années à la suite de notre lutte contre le trafic des stupéfiants. Les effets dévastateurs des drogues sur les institutions politiques, le développement économique, la santé et la sécurité des citoyens nous contraignent à une profonde réflexion franche et ouverte sur la façon dont nous, nations du monde, pouvons et devons faire face à ce grave problème à l'aube du XXI^e siècle.

Il y a exactement 10 ans qu'a été signée à Vienne, la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Même si nous avons fait de grands progrès pour en appliquer les clauses, il est clair que ce problème a progressé plus rapidement que le remède contre la maladie.

Le nombre d'hectares de cultures illicites atteint maintenant un demi million, le nombre de consommateurs s'élève à 200 millions et les sommes qui circulent dans le marché des stupéfiants dépassent plus de 500 millions de dollars, ce qui est supérieur au coût du marché pétrolier. Quant aux drogues synthétiques, elles commencent à déplacer les drogues naturelles, notamment dans les pays industrialisés.

La meilleure contribution que la Colombie, mon pays, peut apporter à la réflexion qui commence aujourd'hui dans cette Assemblée est celle de raconter notre propre histoire afin qu'on en tienne compte et pour que ce qui nous est arrivé ne se produise pas dans d'autres pays du monde, condamnés par ce mal, à peine comparable à l'une des sept fléaux bibliques.

Il y a 20 ans, la Colombie était un pays relativement tranquille. Nous envisagions notre avenir avec optimisme. L'économie était saine. Sauf rares exceptions, toutes les régions vivaient en paix. L'apparition de la drogue a troublé ce qui semblait alors le destin heureux d'une nation composée de gens travailleurs, honnêtes et joyeux.

L'argent maudit de la drogue a pénétré l'économie, a pris d'assaut le monde des affaires honnêtes, a contaminé la politique et corrompu les valeurs. Sont tombés victimes du terrorisme des trafiquants de drogues des juges, des journalistes, des candidats présidentiels, des maires et plus de 3 000 agents de police. L'argent de la drogue est devenu la source de financement de diverses formes de violence que nous combattons aujourd'hui, à commencer par la guérilla et les groupes de justice privée.

Aucun pays n'a autant fait et seul, pour le combat contre la drogue. Nous dépensons plus d'un milliard de dollars par an dans cette lutte, soit 21 % de ce que nous coûte l'éducation de tous nos enfants. Au cours des dernières années, nous avons éliminé 60 % des cultures de cocaier existant dans le monde et 36 % des cultures de pavot. Nous sommes en train de mettre au point des programmes de substitution pour arracher à l'illégalité plus de 35 000 familles de paysans qui vivent actuellement des stupéfiants. Nous avons démantelé les deux plus grands cartels de la drogue — les cartels de Medellín et de Cali — et nous avons mis en prison plus de 9 000 trafiquants de drogue. Nous avons adopté des lois draconiennes pour saisir les biens acquis avec l'argent de la drogue. Nous avons réinstitué l'extradition de nos citoyens, qui avait été interdite par notre constitution, de sorte qu'ils puissent être poursuivis à l'étranger. Nous avons aggravé les peines, pénalisé la consommation et réprimé le blanchiment de l'argent afin d'éviter le recyclage des bénéfices de la drogue. Nous avons mis sous surveillance électronique nos voies maritimes et aériennes pour éviter le transport ou le transit des stupéfiants.

Grâce à tous ces efforts, nous avons économisé aux jeunes de ce monde plus de 52 milliards de doses de cocaïne et 3 milliards de doses d'héroïne par an.

Que demandons-nous en échange?

Nous demandons au monde de comprendre que la responsabilité de la lutte contre ce fléau ne peut reposer sur un seul pays comme ce fut le cas par le passé pour la Colombie. Que l'opinion internationale accepte une bonne fois pour toutes qu'étant donné que le trafic des stupéfiants est un marché, avec une offre et une demande, c'est seulement en oeuvrant activement à tous les maillons de la chaîne de production, de distribution et d'utilisation des stupéfiants que nous pourrions penser sortir définitivement du problème de la drogue.

Les trois principes qui, de notre point de vue, doivent régir la nouvelle action mondiale dans le combat contre la drogue sont les suivants. D'abord, le principe de la responsabilité partagée selon lequel tous les pays du monde, sans exception aucune, sont responsables du problème de la drogue. D'où la nécessité d'une action multilatérale pour le combattre. Il y a ensuite le principe d'une action intégrée selon lequel cette action doit être dirigée contre toutes les étapes que comprend ce phénomène, depuis le moment où l'on sème une graine pour la culture illicite jusqu'à celui de

la vente et de la consommation de la drogue élaborée dans n'importe quelle région du monde. Il y a enfin le principe du multilatéralisme.

Finalement, notre conception du problème de la drogue a prévalu dans des instances internationales aussi importantes que le Sommet des Amériques. Dans sa dernière version, à Santiago du Chili, il a été possible de mettre de côté les jugements unilatéraux et arbitraires et d'arriver à une perception qui a permis de générer un mécanisme d'évaluation multilatérale des efforts des pays dans la lutte contre les stupéfiants.

De cette manière, à l'échelle de l'hémisphère, nous avons pu avancer à grands pas. Mais la lutte ne peut être nationale ni régionale. Elle exige des efforts mondiaux. Les jeunes du monde espèrent que cette session conduise à autre chose qu'à de vagues déclarations de remords et à de vagues décisions visant à redresser les torts.

La Colombie souhaite énoncer les bases de ce qui pourrait constituer un plan d'action mondiale contre les drogues pour les 10 années à venir, avec des accords spécifiques dans certains domaines.

Il faudrait en premier lieu conclure un accord en vue de l'élimination des cultures du cocaier, du pavot et de la marijuana par le biais de programmes écologiquement rationnels et d'une substitution sociale des cultures illicites et adopter un système de surveillance par satellite pour vérifier le respect des engagements assumés.

En second lieu, il faut parvenir à un accord sur le contrôle de la production, de l'expédition et de l'utilisation des précurseurs chimiques servant au traitement des drogues et sur leur destruction dans des conditions saines pour l'environnement.

En troisième lieu, il convient de prévoir un accord en vue de stopper le transport des stupéfiants par voie maritime, aérienne et terrestre grâce à des systèmes de repérage électronique et à l'échange d'informations sur les réseaux mondiaux de distribution des stupéfiants, que ce soit en grande ou en petite quantité.

Quatrièmement, un accord doit être conclu pour s'attaquer au blanchiment de l'argent et des capitaux et confisquer les biens acquis avec des gains issus du crime, grâce à des mesures telles que l'expropriation sans indemnisation.

Cinquièmement, il faudrait créer un fonds mondial de lutte contre la drogue financé en partie par ces saisies au

profit de programmes de substitution sociale de ces cultures, de l'interdiction et de la prévention de la consommation.

Sixièmement, il y aurait lieu de conclure un accord pour réduire la demande grâce à des programmes de prévention, de santé, d'éducation et de lutte contre le crime, avec la participation garantie et solidaire de la société civile.

Septièmement et enfin, il faudrait renforcer la coopération judiciaire en vue de l'échange de preuves, de renseignements et des trafiquants détenus dans les prisons internationales.

Je souhaite conclure mon intervention en me félicitant du fait que nous soyons réunis ici afin d'élaborer une stratégie conjointe contre le problème des drogues, mesure que mon pays préconise avec insistance depuis de nombreuses années.

La Colombie a lutté contre ce fléau qui affecte l'humanité tout entière. À cause de la drogue, nous avons été satanisés et victimisés par l'application de mesures unilatérales qui, comme toutes les mesures d'intervention qui portent atteinte à notre souveraineté, doivent être enterrées à jamais.

En raison de ce comportement, j'ai moi-même payé le prix fort du point de vue moral et personnel.

Je voudrais rappeler les paroles prononcées par le Président Lincoln en 1860 à New York au Cooper Institute :

«Nous ne permettrons pas que l'on nous calomnie avec de fausses accusations ni que l'on nous écarte de notre devoir par des menaces de destruction de notre gouvernement ni que l'on nous enterre. Nous devons croire que la raison donne la force et que par cette foi nous osions accomplir notre devoir comme nous l'entendons, jusqu'au bout.»

C'est avec cette foi et cet optimisme que nous devons poursuivre la lutte jusqu'au bout, pour nos jeunes, contre la drogue; pour la stabilité de nos institutions, contre la drogue; pour la transparence de nos économies, contre la drogue; pour le triomphe de nos principes, contre la drogue; pour un monde sans pollution et libre pour toujours du pouvoir destructeur de la drogue.

Quarante millions de Colombiens attendent les résultats de cette historique assemblée. Parmi eux se trouvent d'innombrables veuves et orphelins, des fonctionnaires et de citoyens tombés dans le combat contre la drogue. Ces

victimes savent que les êtres qui leur étaient chers ne reviendront jamais, mais elles savent aussi qu'un engagement ferme qui sortirait d'ici pour combattre le problème de la drogue dans le monde sera comme une fleur d'espoir semée sur les tombes de leur mémoire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la république de Colombie de son allocution.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Emomali Rakhmanov, Président de la république du Tadjikistan.

Le Président Rakhmonov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : À la veille du troisième millénaire, aucun pays ne peut méconnaître les changements importants qui ont lieu de par le monde. Un aspect important de ce processus mondial est la conscience croissante de la nécessité de lutter contre le trafic illicite des stupéfiants — fléau du XXe siècle — qui cause de sérieuses inquiétudes à la communauté internationale.

Les sept dernières années d'indépendance de mon pays ont été marquées par des difficultés majeures alors que nous nous établissons en tant qu'État souverain. Nous avons consenti des efforts considérables en vue d'éliminer les conséquences de la guerre civile. Le processus de paix est de mieux en mieux consolidé. Nous nous employons à résoudre les problèmes socioéconomiques et le peuple est engagée dans un travail pacifique et créatif.

Hélas, après la guerre civile, nous avons été confrontés à un autre problème sérieux : le trafic illicite des stupéfiants. Ce problème non seulement rend plus difficile le processus d'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans notre pays, mais il devient, dans une large mesure, un sérieux obstacle à l'établissement d'un Tadjikistan indépendant.

La spécificité de la situation géopolitique de notre pays, les conséquences de la guerre civile, notre faible capacité de protéger les frontières de notre État et le manque de moyens logistiques pour contrôler le trafic des stupéfiants à nos frontières sont autant d'éléments qui ont créé un terrain propice pour l'expansion des activités de la mafia internationale de la drogue au Tadjikistan et dans la région en général.

De nos jours, le Tadjikistan doit faire face au risque d'être converti en un dangereux couloir de transit pour la livraison de la drogue aux pays de la Communauté des États indépendants et, de là, vers l'Europe.

L'un des principaux facteurs qui a encouragé l'épanouissement du trafic des stupéfiants au Tadjikistan tient aux difficultés que nous rencontrons en cette période de transition et au déclin de la situation socioéconomique dans notre pays. Au Tadjikistan, nous sommes particulièrement troublés par l'utilisation non médicale des drogues, qui a conduit à une recrudescence de la délinquance, notamment chez les jeunes.

L'abus de la drogue et l'augmentation du prix des stupéfiants sont en train de créer les conditions favorables à l'établissement dans notre pays de structures criminelles qui encouragent l'usage de stupéfiants. Par exemple, en 1991 nous avons saisi 10 kilogrammes de drogue; en 1997, nous en avons saisi 4,5 tonnes; au cours du premier trimestre de 1998, nous en avons saisi un peu plus d'une tonne.

Le gouvernement tadjik a préparé une stratégie nationale contre la drogue et des programmes d'action à court et à long terme. Nous avons mis à profit l'expérience mondiale relative au combat de l'abus et du trafic des drogues et nous avons également établi une commission de contrôle de la drogue. Nous avons ratifié tous les accords et conventions internationaux contre la drogue et nous continuons de développer une coopération fructueuse avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues. Nous sommes en train de formuler des lois sur la base des recommandations du PNUCID.

Le Tadjikistan participe à deux projets de programmes dans le cadre d'un memorandum d'accord sur la coopération et le contrôle de la production illicite et du trafic des stupéfiants et des substances psychotropes et de leurs précurseurs conclu entre les pays de la région de l'Asie centrale. Nous espérons pouvoir joindre nos efforts pour combattre ce démon, non seulement au niveau de notre région mais également avec l'aide des autres États et des organisations internationales.

Je saisis cette occasion pour lancer un appel au PNUCID afin qu'il accélère l'application du programme spécial concernant l'élaboration d'une stratégie de lutte pour contrôler les stupéfiants et la délinquance au Tadjikistan.

Tout retard dans la mise en oeuvre de ce programme jouera en faveur des barons de la drogue et de plus en plus de nos concitoyens seront impliqués dans ce commerce criminel. Nous sommes fermement convaincus que ce programme constituera une contribution significative à la coopération pacifique et qu'il appuiera nos efforts pour combattre le trafic des drogues.

De cette tribune, j'ai souvent parlé de notre grand intérêt à voir une solution rapide au conflit afghan. Nous appuyons les efforts des Nations Unies dans ce domaine. Nous pensons que des mesures efficaces visant à contenir le flux des «narcodollars» vers l'Afghanistan permettraient de résoudre le problème afghan en atténuant la situation de tension permanente qui règne dans le pays. Malheureusement, à cause du conflit interne non réglé et de l'absence d'autorité centrale, l'Afghanistan est devenu l'un des plus grands fournisseurs de drogues dans le monde.

Pour résoudre les questions cruciales liées à la propagation du fléau de la drogue, nous bénéficions d'un appui croissant d'organisations internationales et de pays amis. Toutefois, nos efforts généraux dans ce domaine ne sont pas suffisants en soi pour nous permettre de réagir rapidement et efficacement à une situation en évolution constante.

Le Tadjikistan est malheureusement incapable de s'attaquer seul à la mafia de la drogue. Un appui plus actif et une aide concrète lui sont nécessaires pour refermer les voies par lesquelles la drogue est introduite dans nos pays. Nous avons besoin de plus grandes ressources pour soutenir notre lutte contre le fléau de la toxicomanie et de la délinquance qui lui est associée.

Je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle adopte des mesures d'urgence et immédiates visant à fournir un réel appui au Tadjikistan pour faire régresser le processus de paix et renforcer la lutte contre le trafic de drogues et leur transit par notre pays. Je voudrais également demander une aide au relèvement économique et social de notre pays et à la création d'une «zone de sécurité» antidrogue autour de l'Afghanistan. Nous avons besoin de former du personnel très qualifié dans ce domaine, de mettre au point des méthodes de contrôle biologique de la destruction des cultures de pavot à opium sans danger pour l'environnement et d'élargir notre coopération avec les organisations internationales et les États intéressés pour régler les problèmes liés au commerce des drogues.

Pour terminer, je voudrais dire que les dirigeants tadjiks sont bien conscients des conséquences catastrophiques qu'impliquerait pour notre peuple l'indifférence face au problème de la drogue. Nous sommes confrontés à un danger vraiment mondial et nous devons conjuguer nos efforts pour lutter contre cette criminalité bien organisée, la criminalité la plus répandue et la plus rentable de l'histoire du genre humain. Pour cela, chaque État, individuellement, et la communauté internationale, collectivement, devront déployer d'authentiques efforts pour lutter contre ce fléau.

Le Tadjikistan est ouvert à toute coopération fructueuse avec toutes les organisations internationales et les pays intéressés pour lutter ensemble contre le trafic de drogues. Nous espérons que les textes qui seront adoptés par les participants à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale — la Déclaration politique en particulier — constitueront une contribution réelle au renforcement de l'efficacité des efforts communs de la communauté mondiale pour lutter contre les dangers de l'abus des drogues.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République du Tadjikistan de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Emil Constantinescu, Président de la Roumanie.

Le Président Constantinescu (Roumanie) : La Roumanie est profondément préoccupée par la problématique des drogues, qui fait l'objet de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. En effet, dans le contexte spécifique des sociétés du centre et de l'Est de l'Europe, aux dangers que représentent le trafic et la consommation des drogues pour chaque État du monde, s'ajoute le haut risque d'une véritable mainmise des réseaux criminels sur les leviers essentiels de la construction des nouvelles démocraties dans cette partie de l'Europe.

Par leur libération des contraintes de la dictature communiste, conjuguée à l'extension du processus de mondialisation, nos pays sont brusquement devenus vulnérables : la rapidité avec laquelle les organisations criminelles se sont lancées à la conquête de nouveaux territoires contraste vivement avec le rythme, forcément plus lent, de leur construction institutionnelle. Encore fragiles, les remparts que peut dresser l'état de droit contre la mondialisation perverse et toxique du crime organisé sont encore insuffisants; leur législation est encore lacunaire, tandis que les réactions de la société civile sont encore timides.

Confronté à ces nouveaux dangers, notre univers déjà profondément bouleversé risque de graves dérapages, en l'absence d'une intervention énergique et concertée. Voilà pourquoi l'État roumain a déclenché une triple action de défense : le perfectionnement du cadre législatif, la réforme des institutions et surtout une intense action éducative, en vue de prévenir la propulsion de la toxicomanie, surtout parmi les jeunes.

La Roumanie a ratifié toutes les conventions de l'ONU relatives au contrôle international des drogues, s'est ralliée

à l'ensemble des programmes des Nations Unies en la matière, et va adopter sans hésitation les résolutions de la présente session. Car nous estimons, justement, que ce n'est que par une coopération internationale que ce fléau mondial de la production, du trafic et de la distribution des drogues pourra être entravé.

C'est pourquoi nous avons constamment agi, à la fois à l'intérieur du pays tout comme en collaboration étroite avec nos voisins. Nous avons, surtout, amélioré et adapté nos lois — et, en ce sens, l'aide de l'ONU nous a été particulièrement utile — ce pourquoi je voudrais exprimer ma gratitude.

Après le changement politique qui s'est produit en Roumanie à la fin de l'année 1996, notre pays s'est largement investi dans le lancement de stratégies de coopération régionale dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogues, dont les routes menacent de s'enraciner dans la zone et de transformer les pays d'Europe centrale et orientale de zones de transit en marchés de consommation. Des accords trilatéraux avec les pays voisins sont actuellement en vigueur tandis que d'autres accords similaires conclus avec la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, sont prêts à être signés. Le principal volet de chacun de ces accords porte justement sur le renforcement de la protection contre le crime organisé.

Cette année même, la ville de Bucarest va accueillir la Conférence régionale consacrée au trafic des drogues avec, parmi les invités, des personnalités de pays de l'Europe centrale et orientale et des représentants des principaux organismes internationaux spécialisés. Je soulignerai également l'importance toute particulière de la création, toujours à Bucarest, du Centre pour l'initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, chargé de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

Ces initiatives de coopération régionale répondent à la fois à deux impératifs. Il s'agit premièrement de l'efficacité. On a, en effet, calculé que par les actions en coopération à trois ou à plusieurs participants sont atteints, en quatre ou cinq ans, des résultats qui, exclusivement par les accords bilatéraux, demanderaient rien moins que 48 ans.

Deuxièmement, c'est une question de système — car ce n'est qu'en établissant des barrières complémentaires et successives sur la route des trafics illicites qu'on parvient à en contrôler les flux. Si les trafiquants devaient affronter six ou sept polices de frontière collaborant et échangeant régulièrement des informations, il leur serait de plus en plus difficile d'échapper aux contrôles ciblés visant à arrêter et

à annihiler les réseaux criminels. Car le but n'est pas d'obtenir une étanchéité des frontières — ce qui, dans le monde où nous vivons, serait suicidaire — mais, au contraire, de ménager une fluidité croissante de la circulation des biens licites et des gens honnêtes, tout en resserrant avec sévérité et efficacité les mailles visant à arrêter les criminels.

La sécurité, la prospérité et la paix, que nous imaginons être les piliers du XXI^e siècle, seraient, en effet, réalisables, mais à condition seulement que nous soyons aujourd'hui capables d'agir déjà en leur nom et pour leur en ouvrir la voie. Dans cet esprit, nous sommes convaincus que les documents que nous allons adopter à la fin de cette session établiront un cadre d'action adéquat dans cette direction.

En même temps, je voudrais saluer l'initiative que le Président Clinton vient de prendre en matière de répression de la criminalité internationale, inscrite dans les mêmes préoccupations. La Roumanie va y adhérer sans réserves et elle continuera, à son tour, d'oeuvrer activement afin de promouvoir et d'appliquer une stratégie similaire aux niveaux national et régional.

Nous avons à présent la chance de consacrer, à l'orée du nouveau millénaire, une politique globale et un type de communication humaine sans précédent, ouvrant la voie à un avenir que nous pourrions librement construire, sans entraves. Ce but nous est accessible, à condition de réunir nos forces.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la Roumanie de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Juan Carlos Wasmosy, Président de la République du Paraguay.

Le Président Wasmosy (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un très grand honneur pour moi que de participer à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale à un moment où, conformément à la constitution de mon pays, je m'apprête à transmettre à mon successeur, le 15 août prochain, la charge de Président de la République du Paraguay.

L'occasion que m'offre aujourd'hui l'Assemblée générale n'est donc pas seulement un grand honneur, mais aussi un moment propice pour faire mes adieux à ce très important organisme international, à plusieurs instances duquel j'ai eu la chance de participer pour partager les espoirs, les

rêves et les efforts de mon pays, dans sa détermination de s'inscrire dignement et de plein droit dans le concert des nations démocratiques modernes de notre temps.

Ces adieux, je les fais donc rempli d'un orgueil légitime, puisque je suis en mesure de dire, avec grande satisfaction, que le Paraguay, à peine neuf ans après avoir connu un changement politique radical — qui a mis fin à plusieurs décennies de régimes autoritaires — a réussi à instaurer, avec une profonde conviction et une authentique vocation démocratique, un modèle d'institutions républicaines, lesquelles me permettent aujourd'hui, en 1998, d'être le premier Président civil du Paraguay légitimement élu, en mesure de terminer son mandat. Et le premier, aussi, à transmettre cette charge à un autre président civil — élu à une forte majorité et revêtu d'une légitimité indiscutée, à l'issue d'un processus électoral caractérisé par la transparence et une participation extraordinaire, de plus de 80 %.

Néanmoins, mon enthousiasme personnel à l'égard du succès politique retentissant que je viens d'évoquer n'est pas le fait simplement d'une certaine complaisance que j'aurais en tant que dirigeant. J'ai aussi voulu donner à l'Assemblée ce témoignage pour lui prouver que dans le Gouvernement et le peuple paraguayens, il pourra continuer de trouver des alliés loyaux, et résolus à préserver les valeurs essentielles que nous sommes ici pour protéger et défendre, dans ce prestigieux forum : le sujet qui nous a réunis exigera en effet que nous adoptions une attitude ferme et radicale, pour lutter contre l'un des pires maux de notre temps, ce fléau aberrant qui compromet jusqu'à nos perspectives de développement et de survie en tant que nations modernes et démocratiques.

En réalité, la lutte contre le trafic et l'utilisation illicite de drogues et de stupéfiants ne pourrait avoir la force et le succès que nous recherchons avec tant d'ardeur, si elle n'était pas le fait de gouvernements légitimes, démocratiques et capables de rassembler et de mobiliser leurs peuples autour des grands idéaux qui incarnent les valeurs de toute l'humanité.

Dix ans après l'entrée en vigueur de la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes — l'un des trois grands accords internationaux qui nous engagent conjointement dans une lutte de front contre la production et le commerce de ces substances qui mettent en péril la vie, l'esprit, les rêves et la créativité de notre jeunesse et de nos sociétés — a été lancée l'initiative de convoquer cette session extraordinaire. Mon pays l'a suivie depuis ses débuts, par le biais du mécanisme permanent de consultation et de concertation politique que nous

avons établi dans le Groupe de Rio, et dans le cadre duquel nos gouvernements ont pris l'engagement d'examiner les résultats de nos efforts, dans un contexte sans cesse rendu plus complexe par les nouvelles méthodes de plus en plus perverses de la délinquance organisée.

Il est bon de souligner aussi la décision adoptée lors du deuxième Sommet des Amériques tenu à Santiago du Chili en avril, dernier, au cours duquel nous avons convenu de nous allier pour adopter une stratégie hémisphérique de prévention et de lutte contre le problème de la drogue et de la criminalité connexe. Il est bien sûr indubitable que la coopération entre nos pays et l'apport toujours bienvenu des organes techniques de l'ONU, menés par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pourront constituer un appui substantiel à la gestion efficace du problème au niveau national.

C'est pourquoi, je tiens à manifester clairement notre appui à tous les organes techniques ou spécialisés de l'Organisation des Nations Unies, que mon pays continuera d'appuyer par des actions de lutte concrètes et résolues contre le trafic de drogues. Je citerai à cet égard la mise en place de la stratégie nationale de lutte contre la drogue, adoptée à la fin de l'année 1996, ainsi que la promulgation, en janvier 1997, de la Loi No 1015 qui définit et sanctionne le délit de blanchiment de l'argent ou des actifs provenant du trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes ou de drogues dangereuses.

Notre présence ici ratifie la décision de la République du Paraguay et l'engagement de toute la société paraguayenne d'entreprendre, par l'entremise du Gouvernement que j'ai l'honneur de présider, une lutte de front contre le trafic illicite de drogues et les délits connexes.

Je voudrais réitérer ici ma gratitude pour la coopération constante dont nous avons bénéficié de la part des Nations Unies dans tous les domaines et particulièrement dans celui de la lutte contre la drogue. Je voudrais également renouveler à l'Assemblée l'assurance que le Paraguay continuera à honorer ses engagements internationaux, conscient de ce que son développement, sa démocratie, ses libertés et son bien-être général dépendent de notre création d'un cadre international propice à une saine coexistence, libérée des risques et des nuisances que représentent la production, le trafic et la consommation de drogues dangereuses.

À partir du 15 août prochain, j'assumerai les fonctions de Sénateur à vie au Congrès de mon pays, fonction qui me revient par mandat exprès de la Constitution. Je m'engage

fermement, dans l'exercice de cette nouvelle fonction, à déployer des efforts personnels dans cette lutte dont je souhaite ardemment le plus grand et le meilleur des succès.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République du Paraguay de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hubert A. Ingraham, Premier Ministre du Commonwealth des Bahamas.

M. Ingraham (Bahamas) (*interprétation de l'anglais*) : Les États, qu'ils soient grands ou petits, développés ou en développement, ont consacré d'immenses ressources, à la fois financières et humaines, dans le combat incessant contre les barons de la drogue, leurs complices et leurs acolytes. Malgré tous ces efforts, nous n'avons pas remporté la guerre contre la production, la fabrication, la consommation ou le trafic international de drogues illicites.

Ce fléau continue de faire des ravages dans les villes, les villages et les communautés du monde entier, sapant la qualité de vie de nos peuples et la sécurité même de nos nations. Dans mon pays, aux Bahamas, ce fléau nous a volé notre innocence, a répandu la violence et la peur de la violence est devenue un malaise grandissant. Le message que les Bahamas souhaitent apporter à cette importante conférence est simple et clair : les drogues illicites nous affectent tous.

Cette session est des plus opportunes : elle a lieu au seuil du nouveau millénaire et dans un climat sans précédent de mondialisation et de libéralisation des échanges commerciaux qui, involontairement, a simplifié les agissements des trafiquants de drogues. La flambée du trafic des stupéfiants est malheureusement, sur le plan international, facilitée par la rapide expansion du commerce international, de meilleures technologies de production et des méthodologies plus sophistiquées de transport et de vente de drogues illicites.

Les Bahamas ne produisent pas et ne fabriquent pas de drogues illicites et n'en sont pas non plus un grand consommateur. Cela ne leur a toutefois pas épargné la calamité du commerce des stupéfiants. Couvrant 80 000 miles carrés d'océan, les Bahamas comprennent 700 îles placées à la croisée des chemins des producteurs et consommateurs de stupéfiants. Au large de la Floride, nos quelques 290 000 citoyens occupent seulement 29 de ces îles qui sont desservies par 22 aéroports internationaux et 34 pistes d'atterrissage, des centaines de marinas et de ports et un grand nombre de ports naturels, de bras de mer et de criques. Il n'est dès lors pas étonnant que nos îles soient devenues une route

de prédilection pour le mouvement clandestin des drogues en Amérique.

Nous, aux Bahamas, savons parfaitement quels sont les effets débilissants des drogues sur un pays et son peuple. En effet, l'épidémie de crack s'est répandue dans notre petite nation parmi nos jeunes et les survivants du fléau sont encore parmi nous aujourd'hui.

Nous connaissons aussi les effets dévastateurs de la corruption liée au trafic des drogues sur une population innocente. De nombreuses personnes respectables à la carrière brisée (agents de police, dirigeants communautaires et professionnels), qui sont tombées dans les griffes des seigneurs de la drogue et sont devenus leurs collaborateurs ou leurs clients, ou les deux à la fois, restent gravées dans notre mémoire nationale et dans notre expérience personnelle. La violence importée associée à ce commerce des drogues, notamment l'usage d'armes, a ravagé notre pays et détruit une innocence qui, jusqu'en 1970 encore, ne connaissait pas de toxicomanes. Nous pensions que les solides liens familiaux traditionnels et les valeurs sociales qui faisaient de nous un peuple heureux et aimant nous protégeraient contre des événements extérieurs qui devaient être source de tristesse et de mort.

Nous avons tort. L'appât de l'argent facile, d'une vie de luxe mal acquis et l'attrait d'une «défonce» immédiate se sont avérés contagieux pour une bien trop grande partie de notre peuple.

Les Bahamas étaient mal préparées pour faire face aux effets du commerce des drogues. La vague de criminalité qui s'en est suivie, allant de pair avec l'invasion massive de notre pays par des criminels de la drogue, a rapidement eu raison des ressources limitées de nos forces de police et de défense. Les admissions aux centres de réadaptation pour toxicomanes, où on s'efforce de soigner la cocaïnomanie, se sont rapidement multipliées. Le rôle des tribunaux a rapidement été sursaturé, notre petit système judiciaire s'efforçant de ne pas se laisser déborder par toutes les affaires d'activités criminelles liées à la drogue.

Depuis 1987 particulièrement, une contre-offensive de taille a été lancée par le Gouvernement bahamien, seul et en coopération étroite avec ses voisins, en vue de mettre fin à l'invasion de notre territoire par les mercenaires de la drogue. Les combats précédemment et actuellement remportés contre le trafic des drogues à l'intérieur et à l'extérieur des Bahamas sont d'excellents exemples de ce que la coopération internationale peut faire pour combattre le commerce des drogues. Les pertes que nous avons essuyées

dans cette guerre sont cependant le témoignage criant des vulnérabilités dues à l'insuffisance des ressources.

Par ailleurs, à la suite des nombreuses mesures prises pour contrer le trafic des drogues, notamment l'interdiction commune avec les États-Unis d'Amérique, telle que l'Opération Bahamas et Turques et Caïques, un accord permettant la poursuite en dehors des eaux territoriales par des responsables bahamiens de la répression en coopération avec le personnel du Service des garde-côtes, de l'Administration de répression de la drogue et du Département de la défense des États-Unis, le volume du trafic de drogues passant par les Bahamas a considérablement diminué. Cette tendance a été renforcée par de nouvelles lois antidrogue, notamment des lois contre le blanchiment de l'argent.

Aux Bahamas, le nombre des nouveaux toxicomanes en demande d'assistance a considérablement baissé. Nous avons mis l'accent sur des programmes d'éducation antidrogue au sein de notre système scolaire et des communautés locales. Ces programmes ont été combinés avec une campagne sur le VIH/sida en raison du lien incontournable qui existe entre la toxicomanie et l'incidence du VIH/sida.

En 1996, nous pensions qu'on avait pu éloigner la menace des drogues. Les saisies de marijuana et de cocaïne avaient atteint ce que l'on qualifie de «niveaux irréductibles», le nombre de nouveaux toxicomanes avait baissé et le nombre des affaires de drogues ou d'affaires connexes portées devant les tribunaux avait diminué.

Mais nous n'avions pas et n'avons toujours pas gagné la guerre contre les trafiquants de drogues. Les criminels de la drogue se sont avérés résistants, souples et habiles. Chassés des Bahamas par le succès de l'Opération Bahamas, Turques et Caïques, les trafiquants de drogues se sont introduits quelque temps dans de petits pays dans toute la chaîne des Caraïbes et se sont infiltrés en Amérique centrale.

Toutefois, il est clair aujourd'hui qu'une réorganisation des cartels de la drogue, l'apparition de nouveaux groupes de stupéfiants, le déplacement des ressources des Bahamas et de la frontière sud-est des États-Unis vers d'autres régions des Caraïbes ont donné lieu à une reprise du trafic des drogues passant par les Bahamas.

Nous ne pouvons permettre aux trafiquants de drogues de régner à nouveau. À cet effet, nous exhortons tous nos partenaires dans la campagne antidrogue à résister à la tentation de retirer ou de réaffecter des ressources indispen-

sables et de maintenir l'intensité de leurs efforts dans tous les aspects de ce combat.

Les Bahamas continuent d'être un partenaire résolu dans la guerre contre les trafiquants de drogues et le blanchiment de l'argent. Outre notre coopération élargie et continue avec les États-Unis en matière de lutte contre les drogues et notre participation avec les États frères qui sont membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à un large éventail d'activités antidrogue, les Bahamas ont élargi leurs activités en matière d'interdiction des drogues et leur échange d'informations avec Cuba, autre État insulaire situé immédiatement au sud des Bahamas, sur la route de prédilection du trafic des drogues entre l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord. Cet échange est essentiel et doit se développer dans l'intérêt de tous.

Les Bahamas consacrent aujourd'hui environ 15 % de leur budget national aux activités de répression, ce qui est en grande partie dû aux efforts gouvernementaux de lutte contre les drogues. L'achat de patrouilleurs, l'amélioration de la qualité et de la quantité des équipements nécessaires aux forces terrestres et maritimes, le recrutement et la formation du personnel, le renforcement des services judiciaires et juridiques et l'élargissement des programmes de réadaptation obèrent nos ressources au-delà des limites raisonnables. Or, cela ne devrait pas être le cas. Nous ne voulons de mal à personne; nous ne voulons que le bien de tous.

Les Bahamas souscrivent pleinement aux propositions dont nous sommes saisis dans le projet de Déclaration sur les principes directeurs de réduction de la demande, les mesures propres à promouvoir la coopération judiciaire, le projet de texte sur la lutte contre le blanchiment de l'argent et les projets de plans d'action, dont la plupart sont déjà en oeuvre aux Bahamas.

Cela étant, les Bahamas voudraient soumettre à l'examen de cette Assemblée un plan qui englobe à la fois la réduction de la demande de drogues, l'intervention efficace des ressources, l'échange en temps réel de renseignements et la fixation de priorités dans le cadre du respect des conventions et accords en matière de contrôle des drogues. Les détails de ces priorités ont été énoncés dans la plupart des rapports pertinents des Nations Unies de ces dernières années, sinon dans tous. Ils portent, tout en ne s'y limitant pas, sur les valeurs fondamentales, l'éducation, le renforcement des économies légitimes, l'élargissement des opportunités des citoyens dans leur développement national, le renforcement des compétences de la main-d'oeuvre et l'engagement en faveur de l'édification nationale.

Les Bahamas estiment que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale n'aura de valeur que si nous convainquons le monde que nous sommes pleinement résolus à éradiquer ce fléau. Les Bahamas sont pleinement attachées à cette cause.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Premier Ministre du Commonwealth des Bahamas de sa déclaration.

Je donne la parole à S. E. M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador.

Le Président Calderón Sol (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence des travaux de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial des drogues, et saluer le Secrétaire général, M. Kofi Annan.

La présence et la participation de nombreux chefs d'État et de gouvernement traduisent bien l'importance de cette question dans l'ordre du jour international. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Ernesto Zedillo, Président du Mexique, pour l'initiative qu'il a prise de lancer cette session extraordinaire consacrée à l'évaluation et à l'adoption de nouvelles mesures contre le problème mondial des drogues.

Cette session extraordinaire coïncide par un heureux hasard, avec le dixième anniversaire de la signature, en 1988, de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, une des conventions des plus importantes en la matière.

El Salvador confirme son appui aux travaux que réalisent les Nations Unies par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues en tant qu'instruments principaux du système multilatéral chargés de combattre le problème mondial des drogues sous tous ses aspects.

D'énormes efforts ont été déployés aux niveaux international, régional et national pour lutter contre le problème des drogues, sans qu'il ait été possibles jusqu'à présent de parvenir aux résultats escomptés. Les drogues constituent une menace mondiale qui met en danger non seulement la vie, la santé et l'intégrité morale de nos citoyens, mais aussi la cohésion et la stabilité des structures sociales et de l'ordre public et la légitimité des institutions économiques et politiques. Le moment est venu d'en finir avec la rhétorique et d'agir de façon plus concrète et efficace face à ce

fléau de l'humanité. La communauté internationale exige que nous jouions un rôle plus ferme et plus déterminant pour préserver la vie, la santé et l'intégrité morale de nos peuples.

Nous souscrivons aux directives définies dans la Déclaration politique et ses annexes, qui consacrent le principe de la responsabilité commune et partagée de toute la communauté internationale, dont l'action doit se fonder sur une approche intégrée et équilibrée du problème des drogues, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et au droit international.

Il incombe à tous les pays, selon leurs capacités, de soutenir l'Organisation des Nations Unies en mettant à sa disposition des ressources accrues pour que ses organes de contrôle des drogues puissent mieux mener leur combat, avec la même énergie que celle déployée dans la quête de la paix mondiale. Il faut concentrer les efforts pour coordonner nos actions et formuler des stratégies qui ralentissent effectivement l'augmentation de la production, du commerce et du trafic illicites des drogues et des substances psychotropes ainsi que les délits connexes.

En El Salvador, nous nous efforçons de combattre les activités liées aux stupéfiants et nous obtenons des résultats positifs dans notre lutte contre la criminalité organisée, ce qui prouve bien notre volonté à combattre énergiquement cette menace sociale.

Au niveau juridique, notre Assemblée législative examine des réformes constitutionnelles qui permettraient de signer des traités d'extradition pour les narcotrafiquants, ainsi qu'un projet de loi contre le blanchiment de l'argent et d'autres avoirs. Au niveau de l'éducation, nous mettons en oeuvre des programmes de prévention. Sur le plan financier, nous devons mener une action conjointe pour nous donner les moyens de contrôler les institutions bancaires et les paradis fiscaux qui facilitent le blanchiment de capitaux.

Nous proposons que les États Membres renouvellent non seulement leur engagement de mettre en oeuvre les promesses qu'ils ont faites en signant les instruments internationaux pertinents, mais qu'ils honorent également l'engagement solennel qu'ils ont pris d'appliquer les stratégies que nous aurons adoptées à cette occasion en vue de réduire de manière significative la toxicomanie et de combattre toutes les activités criminelles liées au trafic des drogues.

Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général dans le cadre du processus de réforme de l'ONU

pour renforcer les changements institutionnels nécessaires en vue d'améliorer l'efficacité de la lutte contre le problème de la drogue.

Enfin, à l'aube du nouveau millénaire, nous avons l'occasion de mettre à l'épreuve notre détermination politique en tant que dirigeants pour nous unir au sein de cette Organisation mondiale et oeuvrer de concert en vue d'éliminer le problème de la drogue.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République d'El Salvador de sa déclaration et je le félicite également d'avoir respecté la limite du temps de parole. C'est le premier Président qui, cet après-midi, a terminé sa déclaration alors que le voyant vert était encore allumé. Je vous en félicite, Monsieur le Président.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Teodoro Obiang Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale.

Le Président Obiang Mbasogo (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai le plaisir et l'insigne honneur d'être parmi vous aujourd'hui pour vous faire part du désir et de la détermination du Gouvernement et du peuple de la République de Guinée équatoriale de participer aux efforts déployés par la communauté internationale pour éliminer le fléau de la drogue dans nos pays et dans le monde en général.

Cette conférence au sommet de chefs d'État et de gouvernement a lieu à un moment opportun, alors que tous les gouvernements du monde sont conscients du fait que le trafic des stupéfiants et la consommation de drogues non seulement déstabilisent les familles, mais encore détruisent les jeunes et entraînent la dégradation de l'être humain, tout en favorisant l'émergence de troubles sociaux, le terrorisme et les déséquilibres dont de nombreux pays pâtissent.

Nous participons donc à cette session avec le désir et la ferme volonté d'adopter des recommandations qui permettront de mettre en oeuvre des stratégies mondiales d'action pour lutter contre ce problème épineux et ses conséquences afin de préserver la santé et la vie de nos populations.

Nous félicitons vivement S. E. M. Ernesto Zedillo, Président des États-Unis du Mexique, de l'initiative qu'il a prise d'en appeler à la coopération internationale pour lutter contre le grave problème du trafic illicite des drogues et des substances psychotropes et les problèmes connexes qui suscitent aujourd'hui l'inquiétude dans le monde entier.

En effet, l'ampleur du trafic illicite des drogues et des stupéfiants est telle que les gouvernements sont aujourd'hui incapables de l'endiguer à eux seuls. C'est pourquoi la coopération et l'adoption de mesures communes par tous les gouvernements sont indispensables pour contrecarrer ce phénomène à l'envergure et aux conséquences imprévisibles.

Nous saluons M. Kofi Annan, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a promptement accepté de convoquer la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale en lui accordant la priorité que cette question mérite.

Nous nous félicitons également des mesures prises par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour réprimer la production et le trafic illicites des drogues dans l'hémisphère. Nous estimons qu'il est nécessaire de procéder à un échange d'expériences et de technologies entre les États pour lutter contre ce fléau et en réduire les effets dévastateurs.

Préoccupé par cette situation, le Gouvernement de Guinée équatoriale n'a cessé de contribuer aux efforts de la communauté internationale en adhérant à tous les instruments internationaux de lutte contre les drogues. À présent, la prolifération et la consommation de stupéfiants sont sévèrement réprimées en Guinée équatoriale depuis la promulgation en septembre 1993 du décret loi No 3, qui interdit la production, la vente, la consommation et le trafic illicites des drogues.

Au niveau sous-régional, la Guinée équatoriale, avec 10 autres pays membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, s'est engagée à renforcer les structures internes de lutte contre le trafic illicite des stupéfiants aux niveaux national et sous-régional lors d'une réunion qui a eu lieu à Libreville du 28 au 30 avril 1998.

À cette fin, nos États sont convenus de renforcer la surveillance de leurs frontières terrestres, aériennes et maritimes communes afin d'assurer un contrôle efficace et une meilleure détection des drogues. Parallèlement, nous avons décidé de centrer tous nos efforts sur l'élimination des fléaux que constituent la circulation illicite des armes en Afrique centrale et le blanchiment de l'argent résultant du trafic des drogues. Cet engagement sera prochainement un des éléments principaux de l'action menée par les États de l'Afrique centrale.

Il convient de préciser que nos politiques de lutte, tant au niveau national que sous-régional, ne pourront déboucher sur des résultats satisfaisants que si elles bénéficient de la pleine coopération et de l'assistance efficace de l'ensemble de la communauté internationale. Dans le contexte délicat de la lutte contre le trafic des drogues, la conjugaison véritable des efforts interinstitutions des États s'impose car les drogues ne respectent pas nos frontières territoriales et elles menacent l'existence même de nos sociétés, la souveraineté de nos États et les efforts entrepris en vue d'édifier des sociétés démocratiques.

Il ne fait aucun doute aujourd'hui que la pauvreté des populations et la fragilité des structures socioéconomiques d'un grand nombre de pays favorisent le détournement des activités agricoles au profit des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues. Ainsi, pour que le programme de lutte contre le fléau de la drogue soit couronné de succès, il importe avant tout de mener un combat plus actif et fondé sur une plus large participation contre la montée de la pauvreté, l'analphabétisme et l'absence de technologies dans le monde et en Afrique en particulier.

D'autre part, dans la lutte qu'elles mènent pour déstabiliser les gouvernements, certaines forces politiques ont recours à l'emploi d'armes acquises grâce aux produits de la drogue et pratiquent le terrorisme en assassinant des innocents. D'une manière plus concrète, les événements qui se sont récemment déroulés dans mon pays, notamment l'arrestation en Angola de mercenaires armés se trouvant à bord d'un navire en mai 1997, et les attaques perpétrées par un groupe de terroristes contre des installations militaires et la population civile sur l'île de Bioco le 21 février dernier, au cours desquelles des personnes innocentes ont été massacrées, ont reçu l'appui de criminels endurcis, de trafiquants et de consommateurs de drogues.

Nous devons par conséquent nous mobiliser afin d'adopter des mesures plus strictes visant à interdire et à sanctionner les institutions bancaires impliquées dans le blanchiment de l'argent provenant des drogues, qui encouragent de telles actions. Dans cette perspective, il nous semble utile que les suggestions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits en Afrique tendant à publier les noms des trafiquants d'armes se trouvant sur ce continent soient appliquées de manière égale aux distributeurs de drogues et aux institutions qui se livrent à cet odieux commerce.

À cet égard, les médias internationaux pourraient jouer un rôle déterminant en diffusant des informations sur le trafic illicite des drogues. De plus, nous devons prendre des

mesures en vue de faciliter l'harmonisation de nos dispositifs législatifs afin de favoriser l'échange d'informations qui pourraient nous permettre de réprimer et d'arrêter les trafiquants de drogues.

Il n'est pas acceptable, à l'aube du XXI^e siècle, que les puissances du mal qui contrôlent et alimentent aujourd'hui le trafic des drogues hypothèquent les occasions qui s'offrent à nous d'édifier un monde digne pour l'humanité. Conjuguons nos efforts en vue d'élaborer des mesures conjointes qui nous permettent d'éliminer les drogues dans le monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République de Guinée équatoriale de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Burhanuddin Rabbani, Président de l'État islamique d'Afghanistan.

Le Président Rabbani (*parle en afghan; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion d'exprimer ma sincère gratitude aux États Membres, ainsi qu'aux organisations internationales et non gouvernementales, qui ont fourni une aide d'urgence à mes compatriotes victimes des tremblements de terre qui ont eu lieu les 4 février et 30 mai 1998. Je suis également reconnaissant aux États Membres qui ont envisagé d'offrir une assistance humanitaire dans un avenir proche.

Je voudrais commencer par rappeler les propos de M. Kofi Annan, qui a décrit de manière succincte et éloquente l'ampleur des dommages que les stupéfiants continuent d'infliger à l'humanité :

«Il y aurait aujourd'hui dans le monde 190 millions de toxicomanes. Aucun pays n'est à l'abri et aucun pays ne peut espérer endiguer, à lui seul, le trafic qui sévit à l'intérieur de ses frontières. La communauté internationale doit mener une action concertée face à la mondialisation du trafic des drogues.»

L'Afghanistan est une nation musulmane. L'islam nous enseigne que la raison et l'intelligence sont des dons de Dieu. C'est pourquoi tout ce qui peut porter atteinte à l'esprit ou au corps et qui peut être nuisible pour la santé de l'humanité, que ce soit dans une société musulmane ou autre, est de ce fait interdit. Nous estimons qu'il est de notre devoir, en tant que musulmans, de lutter contre la

production et le trafic de tous les stupéfiants nocifs, y compris les drogues illicites.

L'État islamique d'Afghanistan partage pleinement les préoccupations de la communauté internationale face à l'abus des drogues qui continuent de mettre en danger la vie de plusieurs millions de consommateurs dans le monde et qui contribuent à la propagation des maladies et à l'augmentation du nombre des délits liés à la drogue. Nous espérons vivement que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale conduira comme il se doit à l'adoption d'un programme d'action mondial d'ensemble qui nous permettra de garantir un monde exempt de drogue, en particulier alors que nous nous approchons du prochain millénaire.

Nous sommes conscients de l'importance de la présente session et nous réaffirmons notre détermination et notre volonté inébranlables de mettre en oeuvre la Déclaration politique et d'autres documents pertinents élaborés par la Commission des stupéfiants pour la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'Afghanistan est un cas typique de pays où une guerre par personne interposée est essentiellement financée par un «impôt» sur la production de stupéfiants, en coopération avec des trafiquants internationaux.

L'Afghanistan est partie à la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants, à la Convention des Nations Unies sur les substances psychotropes de 1971 et à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. En plus d'avoir souscrit à de nombreux traités internationaux, l'Afghanistan a promulgué plusieurs lois contre le trafic, la contrebande et l'abus illicites des drogues sur son territoire.

La culture du pavot à petite échelle est traditionnelle en Afghanistan. En 1972, bien avant l'intervention militaire étrangère, on estimait à 200 tonnes la production totale annuelle d'opium. À cette époque, on l'utilisait en partie à des fins médicales. Malheureusement, les événements de ces 20 dernières années ont conduit à la disparition des structures administratives et des dispositifs de sécurité dans certaines régions du pays. L'absence d'un programme de prévention consolidé et les conflits par adversaires interposés financés par des gouvernements étrangers continuent de créer des conditions propices à la culture du pavot et à son expansion dans différentes régions, en particulier dans les provinces de l'est et du sud de l'Afghanistan, actuellement sous la domination des Taliban.

Les agriculteurs ont également été encouragés par les Taliban à se lancer dans une culture massive du pavot pour

faire des «infidèles» des toxicomanes et pour financer leur machine de guerre. En outre, les marchands de drogues transfrontières, en collaboration étroite avec certains éléments régionaux et certaines institutions régionales, continuent d'influencer les agriculteurs et de les encourager à cultiver le pavot.

La production illicite, le trafic et l'abus des drogues sont actuellement l'un des problèmes les plus graves auxquels soit confrontée la communauté internationale. Le phénomène a des dimensions transnationales qui appellent une réaction internationale coordonnée et efficace, en particulier au sein du système des Nations Unies. Cependant, les mesures ou actions mises en oeuvre doivent l'être de façon à ne pas empiéter sur la souveraineté des États ni sur les normes et principes qui inspirent le droit international. Elles doivent aussi faire en sorte d'éviter toute ingérence dans les affaires intérieures des États.

On ne peut fermer sur les yeux sur le parallèle qui existe entre l'accroissement considérable de la production de drogue et l'ascension des Taliban. D'après les derniers chiffres dont dispose l'Organisation des Nations Unies, la production de drogue des Taliban représente à présent plus de 96,3 % du total de la production afghane. Pour la première fois dans l'histoire de l'Afghanistan et de la région, une opération en association avec les Taliban encourage la culture du pavot et offre un accès aux marchés étrangers. Un trafic des exportations a par ailleurs été instauré. Les Taliban, au mépris total de toutes les normes et de toutes les règles internationales, imposent ouvertement une «taxe» sur la culture et l'exportation du pavot.

En outre, pour financer leur machine de guerre infernale, les Taliban utilisent les laboratoires qui viennent d'être transportés en Afghanistan afin de transformer l'opium brut en héroïne, alors que nous savons bien que les grands laboratoires se trouvent de l'autre côté de la frontière. Ce groupe de mercenaires continue d'encourager la production de pavot, et offre des permis qui permettent aux trafiquants de drogue de traverser librement les frontières du pays en échange d'une «taxe». Cet instrument de tyrannie continue de passer outre aux instruments juridiques internationaux et de contrecarrer tout processus de paix.

Nous sommes fermement convaincus que la réduction de la demande et de la consommation de drogues constituerait une mesure importante qui permettrait de lutter contre la production mondiale et le trafic des drogues. La capacité collective de la communauté internationale d'y faire face devrait être à la mesure de l'ampleur du problème et être appuyée par une coordination efficace. À cet égard, les

mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et son rôle de coordonnateur à l'échelle du système sont louables. Or, l'efficacité des efforts de contrôle de la drogue serait compromise si le PNUCID, faute de ressources suffisantes, se trouvait paralysé. Toute culture de remplacement du pavot qu'introduirait le PNUCID exigerait que l'on fasse preuve de persistance et que des mesures de suivi soient mises en place. Les projets incomplets ou délaissés auraient des conséquences défavorables. Une démarche novatrice pour aider le PNUCID pourrait lui permettre de trouver de nouveaux appuis financiers.

En outre, la création de débouchés économiques et de services sociaux dans le cadre d'un développement rural intégré qui comprendrait aussi un développement de l'infrastructure pourrait considérablement améliorer les conditions de vie des communautés et des villages touchés par la culture illicite de l'opium. Ainsi, de nombreux ruraux trouveraient d'autres moyens légitimes de gagner leur vie.

Il est à craindre que tant que la paix et la normalité ne seront pas revenues en Afghanistan, la production et le trafic de drogues continueront d'augmenter. Ce n'est que si l'on met en oeuvre le processus de paix engagé par l'Organisation des Nations Unies que des progrès tangibles dans le sens d'un retour à la paix et à la normale pourront être accomplis. Nous pensons également qu'il existe un lien direct entre le processus de paix et la participation de la population au destin politique de notre pays. Tout cela nous aidera non seulement à ramener la paix en Afghanistan, mais également à lancer des programmes de redressement, de reconstruction et de développement, ce qui constituera un premier pas pour inverser la tendance à l'accroissement de la production et l'exportation de drogues en Afghanistan.

C'est sur la base d'une démarche commune reposant sur le concept de responsabilité mondiale partagée que j'appelle la communauté internationale et les institutions financières à nous aider dans notre campagne de paix, de redressement, de reconstruction et de développement. Des mesures de développement rural dans le contexte d'une croissance économique nationale soutenue et des initiatives en faveur du développement durable ouvriront la voie à l'élimination de la pauvreté et à des options économiques licites, durables et viables à long terme qui serviront d'alternatives à la culture de drogues illicites.

Pour parvenir à ces nobles objectifs, l'État islamique d'Afghanistan est tout à fait favorable aux investissements d'institutions financières internationales et de banques régionales de développement qui faciliteront un retour

rapide à la paix. Nous sommes en faveur de projets visant à utiliser le sol afghan comme zone de transit pour l'extension de projets d'oléoducs qui créeront des revenus pour la population et réduiront le nombre de chômeurs, qui dépasse à présent 90 % de la population. Des projets de cet ordre, à leur tour, attireront davantage d'investissements dans le pays qui continue d'avoir une masse considérable de ressources encore non exploitées.

La coopération judiciaire, l'extradition des trafiquants de drogues et des autres personnes coupables de crimes liés à la drogue, l'entraide en matière judiciaire et le transfert des poursuites faciliteront certainement les efforts conjoints de la communauté internationale dans sa lutte contre les stupéfiants. Nous sommes prêts à participer à ces efforts collectifs afin de parvenir, au seuil du prochain millénaire, à un monde exempt de drogues et libéré de la toxicomanie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de l'État islamique d'Afghanistan de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Izzet Rustamov, Vice-Premier Ministre de l'Azerbaïdjan.

M. Rustamov (Azerbaïdjan) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de tout coeur à l'occasion de votre élection à l'unanimité à la présidence de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et dire notre certitude que sous votre direction éclairée et compétente, cette session verra sa tâche historique couronnée de succès.

À la veille d'un nouveau millénaire, l'humanité fait face au problème de la drogue, qui a pris des dimensions planétaires et qui touche à présent chaque pays et chaque peuple du globe. Ce problème représente une menace toute particulière pour les États nouvellement indépendants, dont l'Azerbaïdjan, qui connaît une période difficile de transition en matière sociale et économique.

En outre, la situation en Azerbaïdjan est compliquée par la situation géographique du pays, à la jonction de l'Europe et de l'Asie, ce qui en fait un lieu attrayant pour les trafiquants comme une des routes de transit de la drogue d'Est en Ouest. La situation est compliquée aussi par l'occupation de 20 % de notre territoire par l'Arménie et par le nombre de réfugiés et de personnes déplacées qui en est résulté : ces derniers sont à présent plus d'un million. C'est ainsi qu'une bande de 130 kilomètres, le long de la frontière méridionale de l'Azerbaïdjan, échappe au contrôle des agents de douanes, des gardes frontière et des autorités

de police. Cette situation contribue à faire de ce territoire un couloir par lequel les drogues transitent dans notre région puis vers l'Europe. Or, chacun sait qu'il y a un lien étroit entre le commerce des drogues et le terrorisme, la contrebande et le trafic d'armes.

Ce problème a été souligné dans l'accord de Bakou et dans le document final de la trente-deuxième session de la Sous-Commission sur la trafic illicite de drogues et les questions connexes au Proche et Moyen-Orient, qui s'est tenue en février 1997 dans la capitale de l'Azerbaïdjan. Cet accord a posé les fondements d'un renforcement de la coopération internationale visant à lutter efficacement contre le problème des drogues dans la région. Il condamne toute violation des frontières nationales ou de l'intégrité territoriale des États. Il condamne également l'occupation étrangère, qui sape les efforts de lutte contre le trafic des stupéfiants. Par ailleurs, dans sa résolution 1997/39, le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies a demandé instamment à tous les États Membres de l'ONU de prendre les mesures qui s'imposaient pour mettre en oeuvre les dispositions de l'accord de Bakou.

Lutter contre le problème de la drogue en Azerbaïdjan est une des priorités absolues de l'État. Un décret du Président de l'Azerbaïdjan, M. Heydar Aliyev, a créé une Commission de contrôle de l'État pour lutter contre la toxicomanie et le trafic illicite de drogues. Par ailleurs, un programme national et des projets de loi ont été élaborés. Le Président a également fait une déclaration essentielle lors de la trente-deuxième session de la Sous-Commission sur le trafic illicite de drogues et les questions connexes au Proche et Moyen-Orient.

J'ajoute avec satisfaction que l'Azerbaïdjan a adhéré à la Convention des Nations Unies de 1988 sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Le Milli Mejlis, parlement de l'Azerbaïdjan, examine à présent la question de l'adhésion du pays aux Conventions de 1961 et de 1971.

Les mesures générales qui ont été prises par les autorités azerbaïdjanaises ont consolidé la stabilité, renforcé l'ordre public et réduit la délinquance dans le pays. La lutte intransigeante que nous avons menée contre les drogues a donné des résultats. Ces cinq dernières années, nous avons multiplié les enquêtes sur les crimes liés à la drogue. Nous avons également recensé de nouveaux toxicomanes et confisqué davantage de drogues illicites.

La réduction de la demande contribue indubitablement à la réduction du trafic de drogue. C'est là que les médias

ont un rôle important à jouer. Les mesures de sensibilisation du public ont aussi leur importance, de même que l'éducation, des jeunes en particulier. Il nous faut également offrir aux toxicomanes un traitement efficace et une réadaptation sociale. Malheureusement, le manque de ressources financières nous empêche de mettre pleinement à exécution tous nos projets dans ces domaines. À cet égard, je voudrais lancer un appel à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations internationales ainsi qu'aux États donateurs afin qu'ils offrent toute l'aide possible à la République d'Azerbaïdjan.

L'Azerbaïdjan collabore activement avec de nombreux organismes et institutions du système des Nations Unies. Nous sommes reconnaissants de leur attention constante et de leur appui. Je saisis cette occasion pour féliciter la Commission des stupéfiants de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention de la criminalité ainsi que son Directeur exécutif, M. Pino Arlacchi, de leur coopération et de leur assistance.

Une assistance accrue à l'Azerbaïdjan nous permettrait de parvenir à des résultats tangibles dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants tant au niveau national que régional. Cette assistance serait particulièrement importante du fait que les gardes frontière et les agents des douanes du jeune État azerbaïdjanais n'ont pas l'expérience indispensable pour lutter contre le trafic illicite de drogues. Un appui logistique adéquat leur fait également défaut. Ces problèmes nous causent de sérieuses difficultés alors même que nous essayons d'empêcher le passage des trafiquants de drogues.

L'Azerbaïdjan partage pleinement les idées et les objectifs du programme de réformes présenté par M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, notamment celles qui ont trait au point dont nous discutons aujourd'hui. À cet égard, je voudrais souligner que la mise en place d'un Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention de la criminalité a permis de renforcer le dialogue entre États Membres et d'accroître les efforts concertés déployés par les institutions spécialisées pour lutter contre le crime, le trafic illicite de drogues et le terrorisme international.

Aujourd'hui, nul ne doute du fait qu'aucun pays ne peut régler seul le problème de la drogue. L'Azerbaïdjan appuie pleinement le projet de Déclaration politique dont nous sommes saisis et est prêt à exécuter de bonne foi l'ensemble des engagements fixés dans le document. Cela nous donnera la possibilité de prouver par des actes, et pas seulement par des paroles, que nous avons tous la volonté

et la capacité de lutter ensemble contre ce fléau. Il s'agit d'un devoir sacré pour le bien des générations futures.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre de l'Azerbaïdjan de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Jan-Erik Enestam, Ministre de l'intérieur de la Finlande.

M. Enestam (Finlande) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un plaisir que de prendre la parole devant cette session extraordinaire, au nom de la Finlande.

Tout d'abord, je souhaite appuyer la déclaration faite par le Vice-Premier Ministre du Royaume-uni, John Prescott, au nom de l'Union européenne.

Mon gouvernement se félicite de la tenue de cette vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial des drogues. Les gouvernements ici présents sont résolus, parlant en tant que communauté internationale unie, à exprimer en termes énergiques notre détermination commune à lutter contre l'un des problèmes les plus graves de notre temps : le problème mondial des drogues. Une approche équilibrée visant à réduire à la fois la demande et l'offre, est nécessaire. S'agissant de la réduction de la demande, nous devons profiter des techniques modernes et inciter les jeunes, par des activités de prévention, à s'abstenir d'user des drogues.

Les changements survenus dans notre région ont aiguisé notre conscience de la nature globale du problème mondial des drogues. Ainsi, pour éviter un pronostic négatif, une réponse mondiale est nécessaire. L'Organisation des Nations Unies constitue le cadre global approprié pour discuter et adopter des mesures et orientations communes pour faire face à ce problème et mobiliser la volonté requise à cette fin. Dans ce contexte, nous reconnaissons le rôle important du PNUCID et appuyons les efforts visant à le renforcer, ainsi que l'Office des Nations Unies à Vienne, en vue de lutter contre la criminalité transnationale organisée.

Les estimations internationales du montant sur lequel porte le blanchiment de l'argent varient. En termes très généraux, la valeur totale des fonds issus de sources illégales et passant vers des marchés financiers légalement contrôlés se situe entre 100 milliards et 500 milliards de dollars. Face à la criminalité internationale organisée, dont une large part a des liens avec les activités illégales liées à la drogue, il faut renforcer les instruments permettant d'identifier et de confisquer les ressources des organisations criminelles.

Ces organisations, de plus en plus, opèrent au niveau mondial au moment même où de nombreux obstacles entravent la coopération entre gouvernements. À titre d'exemple, ce sont les législations nationales qui constituent le fondement des mesures visant à prévenir le blanchiment de l'argent alors que le seul moyen de s'attaquer efficacement à ce grave problème devrait être de dimension mondiale. Sur la base de la Convention de 1988, des accords régionaux sur la prévention du blanchiment d'argent ont été mis au point mais, au niveau mondial, les activités et mesures de prévention du blanchiment de capitaux doivent être renforcées.

La Déclaration politique que nous adopterons fournira un appui solide à un tel développement. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, actuellement en négociation, devrait comporter des dispositions concernant la saisie de ressources acquises illégalement et la prévention du blanchiment d'argent. La Finlande a acquis une expérience positive en matière de coopération régionale. Nous coopérons activement avec les pays nordiques, l'Union européenne et l'Équipe spéciale de la mer Baltique.

Mon gouvernement appuie pleinement les mesures destinées à renforcer la coopération judiciaire internationale dans la lutte contre le trafic et l'abus de drogues. En facilitant la coopération judiciaire, de meilleurs résultats pourront être obtenus que ce ne serait le cas, par exemple, grâce à des mesures visant exclusivement à harmoniser le droit pénal positif.

La législation de la Finlande sur la coopération internationale dans la lutte contre l'abus des drogues prévoit la technique des livraisons contrôlées. Nous pensons qu'il est important de renforcer et de faciliter l'application de cet instrument.

Une plus grande attention doit être accordée au niveau international à l'examen de nouvelles techniques d'enquête en vue de concilier la nécessité d'une meilleure coopération et le respect des droits de l'homme. Pour compléter la Convention des Nations Unies de 1988, il est nécessaire de renforcer les mesures légales relatives à la protection de témoins.

La Finlande se félicite de la Déclaration sur la réduction de la demande, qui est à son avis un acquis majeur. La politique de la Finlande en matière de drogues reste étroitement liée aux principes fondamentaux de la politique sociale nationale. Le mieux, pour prévenir les problèmes sociaux et de santé liés à l'abus de drogues, est d'améliorer les conditions et modes de vie. Il importe au plus haut point d'offrir

aux jeunes des voies saines autres que les stupéfiants. Les jeunes sont de plus en plus éveillés aux nouveaux moyens de communication, et le développement de l'informatique devrait offrir de nouvelles possibilités de les sensibiliser.

Bien que les problèmes de drogues varient d'un pays à l'autre, les techniques d'information peuvent avoir une multitude d'applications en fonction des traits particuliers des sociétés et des différences traditions culturelles. En Finlande, l'introduction de nouvelles technologies appliquées de pointe se poursuit avec succès.

La Finlande a lancé un programme de réseaux de prévention par le biais duquel des manuels sont produits dans divers pays européens en vue de contrer et de corriger des fausses informations diffusées au sujet de l'usage des drogues. Des liens de coopération ont été noués entre des organisations non gouvernementales, des gouvernements et des responsables locaux dans divers pays européens et, à titre d'essai, avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. En 1999, la Finlande organisera une conférence internationale sur les techniques d'information et de communication applicables à la prévention de l'usage des stupéfiants. Des représentants de tous les continents seront invités à cette conférence.

Mon gouvernement est pleinement résolu à contribuer au succès de cette session extraordinaire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur de la Finlande de sa déclaration et d'avoir respecté le temps de parole.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Murat Basesgioglu, Ministre de l'intérieur de la Turquie.

M. Basesgioglu (Turquie) (*parle en turc; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Je suis très heureux de prendre part à cet examen des politiques et des tendances mondiales en matière de lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes. Nous nous félicitons de cette occasion opportune qui nous est offerte d'organiser un effort commun pour faire face à cette menace mondiale.

Il est indiscutable qu'un problème multiforme — qui porte sur des sommes atteignant quelque 400 milliards de dollars par an — affecte négativement les structures économiques et sociales ainsi que la sécurité de la plupart des pays. Nous considérons le problème de l'abus de drogues

comme un phénomène multiforme qui appelle un système de contrôle mondial. Un défi d'une telle ampleur ne peut être relevé efficacement que par une action internationale concertée. L'ONU représente le seul cadre approprié pour la coordination et l'orientation de nos efforts collectifs.

La Turquie appuie les initiatives audacieuses du Secrétaire général en matière de réforme, en particulier dans le domaine de la prévention des drogues et de la criminalité. Nous nous félicitons également de l'élan donné par le nouveau Directeur exécutif, M. Pino Arlacchi, pour créer un centre plus efficace et davantage orienté vers l'action pour traiter de tous les aspects du problème des drogues. Notre approche à ce problème de drogues est tout à fait en phase avec cette politique multidimensionnelle.

Nous remercions le Gouvernement mexicain d'avoir initié le processus qui a conduit à cette session extraordinaire et d'avoir tant contribué à sa réussite.

La Turquie considère le projet de Déclaration politique dont l'Assemblée générale est saisie à cette session comme l'expression d'un engagement universel de créer un climat politique plus solidaire dans notre lutte contre cette menace mondiale. Pour sa part, la Turquie apportera sa contribution aux efforts déployés aux niveaux international et national au moyen d'une coopération bilatérale et multilatérale en vue de réaliser les objectifs équilibrés fixés dans le projet de Déclaration politique.

L'idée de fournir des drogues aux toxicomanes a de graves conséquences médicales et sociales qui ne peuvent être négligées. Nous sommes préoccupés de voir que cette utilisation crée un environnement permissif en ce qui concerne la distribution gratuite et l'abus de drogues. Permettre l'usage des drogues à des fins de traitements spécifiques nous paraît devoir s'accompagner d'une ferme détermination de la part des autorités à réduire la demande dans leurs pays respectifs. Il est nécessaire d'avoir des politiques de contrôle de la demande plus efficaces dans les pays développés. Il n'est pas réaliste de s'attendre que les mécanismes de contrôle internationaux atteignent leurs objectifs sans une réduction de la demande.

Il y faut également assurer un contrôle plus efficace sur des précurseurs tels que l'anhydride acétique. Malheureusement, l'absence de mesures de nature à empêcher le détournement de ces substances vers des circuits illégaux par des producteurs aboutit à l'apparition de laboratoires clandestins où elles sont transformées en héroïne et passent ensuite illégalement les frontières. Nous sommes très affectés par ces détournements; alors que nous prenons des

mesures globales face à ce problème, nous pensons que les producteurs devraient assumer leur part de responsabilité et tout faire pour contrôler l'exportation de précurseurs.

Un autre problème est lié au défi posé par les menaces interdépendantes des drogues illicites, de la criminalité organisée et du terrorisme international. La coordination des efforts entrepris pour endiguer ce phénomène complexe doit revêtir une haute priorité à l'Organisation. Ce lien est l'un des principaux facteurs qui encouragent la poursuite de trafic illicite des drogues sur le territoire de mon pays.

Chacun sait que les gains provenant du trafic de drogues servent à financer certains groupes terroristes. Malheureusement, mon pays doit faire face à un groupe terroriste directement impliqué dans le trafic de drogues. En tant que Ministre responsable de la lutte contre le trafic illicite de drogues et le terrorisme, je demande aux administrations qui font preuve de laxisme à l'égard des terroristes de considérer le futur bien-être de leurs sociétés et de revoir leur politique. Je demande également au Secrétaire général d'appuyer les efforts du Directeur exécutif pour créer au sein du système des Nations Unies un programme efficace de mesures visant à rompre le lien entre le trafic illicite de drogues, le trafic d'armes et le terrorisme.

Conformément à la Convention unique de 1961, la Turquie est l'un des deux fournisseurs traditionnels de paille de pavot dans le monde. Depuis 1974, la Turquie a adopté la méthode de production de paille de pavot la plus sûre mais la plus onéreuse du monde. À ce jour, il n'y a eu aucun détournement de notre production licite et nos pratiques de production de matières premières opiacées sont qualifiées d'exemplaires par l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Nous attendons également des pays producteurs de matières premières de substances psychotropes et de précurseurs qu'ils suivent cette voie. Nous espérons qu'après cette session extraordinaire, l'Organe sera mieux disposé à fournir des informations sur les nouvelles responsabilités que doivent assumer les fournisseurs de précurseurs, de matières premières et de substances psychotropes. Nous espérons également voir adopter des politiques à long terme contre les organisations terroristes et le rôle qu'elles jouent dans le trafic et le commerce illicites de drogues.

Tous les pays représentés ici ont à l'égard des générations futures l'obligation morale de veiller à ce que les jeunes et leurs vies ne soient pas perdues dans le malheur de la toxicomanie. Il nous appartient à tous de leur fournir un environnement sans drogue, sain et sûr. Nous ne pouvons assurer à nos enfants un tel avenir que si nous unis-

sons nos efforts, partageons le fardeau et respectons nos engagements.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur de la Turquie de sa déclaration et d'avoir respecté le temps de parole.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Karl Schlögl, Ministre fédéral de l'intérieur de l'Autriche.

M. Schlögl (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : L'Autriche attache un intérêt particulier à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Vu la situation géographique de mon pays et sa proximité des principaux itinéraires de passage de drogues illicites, la Gouvernement autrichien s'intéresse tout particulièrement au contrôle international des drogues.

L'Autriche est convaincue que la criminalité transnationale peut être combattue par une action commune fondée sur le principe de la responsabilité partagée. Le Gouvernement autrichien appuie fermement les efforts internationaux de lutte contre le problème des drogues illicites, dans le cadre de la coopération internationale des polices à travers Europol ou Interpol, avec les États signataires de l'accord de Schengen, ou dans le cadre de la coopération internationale sous l'égide des Nations Unies.

Vienne est fière d'abriter le siège du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. L'Autriche appuie pleinement le travail appréciable qu'il réalise. À cet égard, je souhaite exprimer mes remerciements et ma reconnaissance au Directeur général du Bureau de Vienne, M. Pino Arlacchi et à son équipe pour avoir si efficacement préparé cette session.

Grâce à l'initiative du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à la direction de M. Arlacchi, Vienne a encore renforcé son image en tant que centre des Nations Unies pour la lutte contre la société «non civilisée». Vu l'ampleur et la complexité du problème international des drogues, il faut renforcer la coopération nationale, régionale, locale et internationale pour combattre ce fléau, notamment en renforçant de manière appréciable les organes internationaux de contrôle des drogues.

Je voudrais maintenant dire quelques mots des objectifs de cette session extraordinaire. Des négociations constructives sous la direction avisée du représentant du Portugal ont donné lieu à des résultats considérables. Nous pouvons dire avec fierté que nous avons pu nous mettre d'accord sur des objectifs, orientations politiques et programmes d'action

concrets et novateurs. Il nous appartient maintenant de faire en sorte que ces engagements se concrétisent et que les résultats obtenus profitent à nos concitoyens.

Par rapport à des pays plus durement touchés, l'Autriche est restée relativement épargnée par la criminalité liée à la drogue. Très tôt, les autorités autrichiennes ont pu faire face à des développements dangereux. Je ne dirai pas que le seul mérite en revient aux autorités chargées d'appliquer la loi. L'élément qui contribue le plus au faible taux de criminalité liée à la drogue dans notre pays est certainement le fait que l'Autriche a connu une stabilité sociale et une croissance économique continues au cours des 50 dernières années. Une société marquée par la solidarité et la prospérité constitue la meilleure base pour une politique multisectorielle réussie de lutte contre la délinquance liée à la drogue et à l'abus des drogues. Je pense que cela est également un argument qui milite puissamment en faveur d'une politique intégrée des Nations Unies où la lutte contre les drogues illicites fait partie des efforts globaux de promotion du développement socioéconomique.

Mais les dangereuses tendances qui se dégagent sur le plan international n'épargneront pas l'Autriche. Il nous faut donc arrêter l'arrivée de drogues illégales par les itinéraires des Balkans et aussi faire face à la menace représentée par les drogues synthétiques.

La politique autrichienne en matière de drogues comporte deux volets. Tout en combattant efficacement la criminalité liée à la drogue, nous pensons que le problème des drogues ne saurait être réglé uniquement pas la répression. La toxicomanie et la dépendance sont principalement des problèmes médicaux qui exigent une approche médicale et thérapeutique. Comme alternative à la punition, le concept de «thérapie au lieu de châtiment» pour les toxicomanes fait partie de la stratégie autrichienne antidrogue. Le toxicomane a la possibilité de recevoir un traitement en vue d'une pleine réinsertion dans la société.

Toutefois, le droit pénal est entièrement appliqué aux délits liés au trafic des drogues. En Autriche, la lutte contre le trafic transnational organisé des stupéfiants est guidée par le principe de la tolérance zéro pour les trafiquants patentés de stupéfiants.

Au cours du second semestre de cette année, l'Autriche assumera la présidence du Conseil européen. Au cours de la présidence autrichienne, nous continuerons d'ouvrir la voie à une stratégie de l'Union européenne en matière de drogues après 1999. En outre, l'Autriche étudiera les nou-

velles possibilités offertes en matière de contrôle des drogues par le Traité d'Amsterdam.

Nous envisageons d'intensifier notre coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale en nous servant du potentiel des accords de partenariat de pré-adhésion. La présidence autrichienne s'efforcera d'intensifier la coopération entre l'Union européenne et les pays tiers dans la lutte contre le problème des drogues à l'échelle mondiale. Nos plans visent à la mise en oeuvre appropriée des engagements que nous avons pris au niveau européen dans le contexte de la présente session extraordinaire. Cela concerne, entre autres, des mesures concernant la réduction de la demande ou la promotion d'activités de substitution, y compris les dates butoirs. Les recommandations à cet égard devront être activement appliquées jusqu'en 2003 et 2008 respectivement.

Cette session extraordinaire traduit bien le consensus mondial qui s'est dégagé sur l'approche intégrée qu'il faut adopter pour lutter contre le problème mondial des drogues et exprime ainsi une volonté politique renouvelée de prendre des mesures concrètes. Après ce sommet mondial, nous devons veiller à assurer le suivi de nos engagements dans la pratique.

La Déclaration sur les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues devra être mise en oeuvre grâce à la mise en place d'un programme d'action international, en tant que plan d'ensemble multidisciplinaire. Dans le cadre de cet effort, nous devons nous consulter et y faire participer divers intervenants de la société civile.

Nos décisions devront être appuyées par un système international de contrôle systématique. La mise en oeuvre rapide et équilibrée des recommandations adoptées à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale est l'une des principales préoccupations de l'Autriche.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre fédéral de l'intérieur de l'Autriche.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Dumiso Dabengwa, Ministre de l'intérieur du Zimbabwe.

M. Dabengwa (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : C'est également pour moi un grand honneur que de représenter mon pays dans le débat sur ce sujet très important : le contrôle des drogues.

La production, la distribution et l'abus des drogues et des substances psychotropes et les activités connexes méri-

tent en effet toute l'attention de la communauté internationale, comme le prouve la tenue de cette session extraordinaire. Je crois que l'on peut partir du principe qu'aucun pays n'est à l'abri de ce fléau et qu'il serait vain de penser différemment.

Nous devons, plus que jamais, être unis face au défi que représente le trafic des drogues. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être des observateurs alors que des économies et des sociétés continuent d'être décimées par cette menace. Que certains pays soient des centres de production alors que d'autres sont des points de transit ou des marchés de consommation ne change rien en cette ère de mondialisation. Si la communauté internationale ne peut pas pleinement coopérer, les barons de la drogue exploiteront au maximum ses faiblesses à leur avantage.

Au Zimbabwe et en Afrique australe, conscients de la gravité du problème, nous avons pris un certain nombre d'initiatives afin de combattre la production, la distribution et l'abus des drogues et des substances psychotropes. Le Zimbabwe a ratifié les trois Conventions des Nations Unies — la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants telle que modifiée par le Protocole de 1972, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988. Si nous l'avons fait c'est parce que nous savons que les cartels et les syndicats de la drogue ont une influence omniprésente et sont devenus des agents de déstabilisation et une menace à l'ordre socioéconomique et politique de tous les pays du monde.

Au niveau de la sous-région, le Zimbabwe est signataire du protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues de 1996. Le Zimbabwe est également membre de l'Organisation régionale de coopération des chefs des services de police de l'Afrique australe, qui vise à encourager l'intégration et la coopération régionales dans la lutte contre toutes les formes de trafic transfrontière, y compris le secteur clef du trafic des drogues. L'Organisation régionale de coopération des chefs de police de l'Afrique australe s'emploie actuellement à coordonner la formation du personnel et des opérations conjointes ayant pour cible les crimes les plus préoccupants. Le trafic de drogues dans la région de l'Afrique australe figure en bonne place à l'ordre du jour, aussi bien de la formation que des opérations conjointes.

Conformément aux conventions des Nations Unies et au protocole de la SADC sur les stupéfiants et les substances psychotropes, le Gouvernement zimbabwéen met tout en

oeuvre pour s'acquitter de ses obligations à cet égard. En novembre 1997, il a organisé un atelier et a élaboré un cadre pour la mise au point d'un plan directeur national de lutte contre les drogues au Zimbabwe. Différents ministères, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales y ont contribué. Ce cadre est maintenant utilisé par des consultants locaux comme base pour la mise au point du plan général. L'on espère que d'ici à la fin de 1998, le Zimbabwe aura son propre plan général de contrôle des drogues. Ce plan traitera de questions comme le contrôle et la réduction de l'offre, la répression du trafic illicite, la réduction de la demande illicite grâce à des programmes de prévention, de traitement et de réadaptation ainsi que l'harmonisation des stratégies sectorielles.

Ces efforts devront être synchronisés avec la promulgation de lois locales pour pouvoir vraiment porter leurs fruits. J'espère que d'autres États ont choisi la même voie et que nous verrons davantage de manifestations de la coopération et de la coordination effectives dans les efforts de répression, qui étaient jadis de simples idéaux. Les cadres nationaux, régionaux et internationaux existants devront être renforcés et appuyés par la formation continue du personnel et l'entraînement d'agents spécialisés dans la lutte contre les drogues.

Pour renforcer les capacités de répression de la drogue, le Zimbabwe est en train d'élaborer une stratégie nationale ayant pour objectif d'appliquer une démarche efficace, rentable et systématique en matière de répression de la drogue. Parmi les résultats attendus de cette stratégie figurent une détection et des confiscations accrues, une démarche systématique, rationalisée et orientée vers l'action et une coordination et coopération améliorée aux niveaux national, régional et international.

Le cannabis sativa est certainement le problème le plus important, que se soit pour l'abus ou le trafic dans notre pays. C'est la drogue la plus répandue au Zimbabwe et elle est si bon marché que les jeunes et les chômeurs peuvent facilement s'en procurer et en abuser.

L'Organe international de contrôle des stupéfiants a signalé récemment l'introduction d'une nouvelle variété hybride de cannabis ayant une plus grande teneur en THC que les variétés locales. Malheureusement, cette drogue est légalisée dans certains pays développés.

Nous nous félicitons donc de la Déclaration politique des Nations Unies demandant au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues d'inclure le cannabis dans sa stratégie générale mondiale visant à

l'éliminer comme une culture illicite. Notre police, utilisant ses propres ressources, a livré une bataille constante, à travers la saisie et la destruction des cultures, pour arrêter la distribution et le trafic du cannabis.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage à ceux qui ont convoqué cette session pour nous avoir permis non seulement de partager nos expériences mais également de mieux comprendre le problème des drogues, de renforcer nos liens et d'établir une coopération internationale en matière de lutte contre la production, la distribution et l'abus des stupéfiants et des substances psychotropes.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur du Zimbabwe de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. K. D. Knight, Ministre de la sécurité nationale et de la justice de la Jamaïque.

M. Knight (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : On a déjà beaucoup dit sur le fléau constitué par le trafic illicite des drogues et ses effets destructeurs sur les personnes, les familles, les communautés et les nations.

Ce commerce a, ces dernières années, forgé une alliance impie avec d'autres criminels. Un de ces liens les plus troublants est celui avec le commerce illicite des armes, notamment des armes de petit calibre. Le commerce illicite des armes a contribué à consolider le commerce de la drogue et à faire des armes et de la drogue une double force du mal et de la destruction dans nos sociétés.

Ce lien entre les armes et la drogue s'est traduit par une considérable escalade de la violence et des crimes violents. Il a gravement sapé la paix et la sécurité de nombre de pays et il menacera de plus en plus la stabilité de ces États ainsi que la sécurité internationale. Nous nous félicitons donc du fait que, dans les Amériques, on ait pris la mesure énergique qui a conduit à l'adoption de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et autres matériels connexes.

Les caractéristiques et l'ampleur de la violence qui a résulté de la recrudescence dramatique des activités liées au trafic illicite des drogues ont déclenché une nouvelle vague de terreur dans nos sociétés. En outre, la circulation des drogues et des armes à travers les frontières a rendu le problème encore plus complexe. Nous appelons les États producteurs d'armes à exercer un contrôle plus rigoureux et à imposer une obligation redditionnelle plus ferme sur

l'exportation d'armes à des fins illicites — le même degré de contrôle que des pays comme la Jamaïque sont appelés à exercer sur la production, la culture et l'exportation de drogues illicites.

En fait, le moment est venu pour les États producteurs d'armes de réduire considérablement leur fabrication et leurs exportations d'armes, sauf dans la mesure nécessaire pour la défense, la sécurité et les activités sportives légitimes.

La Jamaïque se félicite du projet de Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et la promotion de programmes et de projets axés sur les activités de substitution. Nous sommes convaincus que des programmes durables de promotion d'activités et de cultures de substitution doivent être mis en place pour faire pendant aux procédures d'éradication des cultures. S'ils en avaient le choix, nombre d'agriculteurs qui cultivent des plantes servant à fabriquer des drogues cesseraient de le faire. S'ils se livrent à cette activité, c'est par suite des effets conjugués de la pauvreté et de l'impact négatif du système commercial international sur le secteur agricole traditionnel dans leurs pays. Il y a ensuite la demande presque insatiable de ces drogues illicites, demande qui doit être combattue avec une vigueur renouvelée.

La Jamaïque appelle la communauté internationale à traduire son engagement déclaré en faveur des activités de substitution par des programmes d'appui tangibles, concrets et novateurs.

Nous devons toujours, dans ces instances, porter notre attention à la question des drogues illicites. Ce faisant, nous ne devons cependant pas limiter les recherches sur les utilisations légitimes des plantes servant à fabriquer des drogues. Par exemple, les scientifiques jamaïcains ont mis au point un traitement contre le glaucome en utilisant le cannabis. Il faut encourager de telles initiatives.

Aux niveaux tant régional qu'international, nous nous attachons parfois tant à l'aspect répression que nous en oublions souvent la dimension sociale. La santé, l'éducation et l'intégration sociale, et les victimes humaines du commerce de la drogue, sont d'une importance particulière.

Les pays en développement disposent rarement des ressources nécessaires pour offrir un traitement efficace, et notamment des services de réadaptation, aux toxicomanes. Des pays comme le mien ont besoin d'assistance internationale et doivent pouvoir profiter de l'échange d'informations

et de compétences techniques au plan international pour pouvoir traiter efficacement de cet aspect du problème des drogues. Pour nos sociétés, les coûts de la désintoxication, la perte de ressources humaines, la dislocation sociale et la prise en charge publique des victimes de la violence liée à la drogue représentent un lourd fardeau pour le trésor public.

Cependant, la Jamaïque s'est engagée à mettre tout en oeuvre pour faire face à ces aspects du problème de la drogue. Nous envisageons de renforcer nos activités en matière de réduction de la demande, encouragés en cela par les programmes énoncés dans la Déclaration de principes de Bridgetown, signée en mai 1997, entre le Gouvernement des États-Unis et les gouvernements des pays membres de la Communauté des Caraïbes et des autres États de la région.

La Jamaïque se félicite des mesures visant à promouvoir la coopération judiciaire et la lutte contre le blanchiment de l'argent dont l'Assemblée est saisie pour adoption.

Nous nous félicitons des progrès que nous avons accomplis ces dernières années au niveau national et avec nos partenaires bilatéraux et régionaux dans les Caraïbes, en Amérique du Nord et en Europe. Comme l'a dit le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, ce qui importe dans l'activité récente dans la région des Caraïbes, ce n'est pas uniquement les aspects techniques et financiers, mais l'esprit de sérieux et de solidarité qui caractérise la lutte contre les drogues.

Le Gouvernement jamaïcain a mis en place un Institut de formation à la justice pour le renforcement et l'amélioration de l'administration de la justice ainsi qu'un Centre régional de formation à la répression des drogues; il a établi la version définitive de notre Plan général de contrôle des drogues; et il a adopté des lois conformément aux exigences de la Convention sur les stupéfiants de 1988 pour accroître considérablement les peines dont est passible le trafic de drogues, confisquer les biens des trafiquants de drogues, pénaliser le blanchiment de l'argent et permettre à l'État d'adhérer aux traités d'entraide judiciaire avec d'autres pays et d'extradition. Nous rédigeons en ce moment des lois pour le contrôle des précurseurs chimiques.

Le Gouvernement jamaïcain a mis en place une unité chargée de surveiller le blanchiment des capitaux; conformément aux décisions de l'Équipe spéciale d'action financière des Caraïbes, le produit des biens saisis servira à aider les victimes de crimes liés à la drogue et à financer des

programmes d'éducation, de santé, de sécurité et de renforcement du système judiciaire.

À l'échelle internationale, nous avons coopéré en participant à la signification de pièces de procédure, en fournissant des informations sur différents comptes bancaires et en bloquant des comptes et autres avoirs. Une autre réalisation majeure a été l'issue heureuse des négociations menées avec le Gouvernement des États-Unis l'année dernière en vue de la conclusion d'un accord pour la lutte contre le trafic de drogue par mer.

Au niveau régional, nous sommes heureux de l'élaboration du plan d'action de la Barbade pour la coordination et la coopération en matière de lutte contre la drogue dans les Caraïbes qui inspirera la coordination des activités de contrôle des drogues dans la sous-région des Caraïbes. Il représente le fruit d'efforts ardu des gouvernements de la sous-région, de l'Union européenne et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Les chefs de gouvernement des pays de la CARICOM ont créé une équipe spéciale intergouvernementale contre la drogue, présidée par la Jamaïque, pour élaborer un calendrier d'exécution des activités prioritaires régionales dans le cadre du Plan d'action de la Barbade ainsi que des traités régionaux conclus entre les Caraïbes et les États-Unis et des traités et rapports internationaux.

La Jamaïque bénéficiera directement de toute réduction du commerce des stupéfiants, et elle réitère ici sa volonté d'y parvenir. Nous devons lancer un puissant message d'unité qui se répercute dans tout notre village planétaire : ce doit être un engagement planétaire de partager nos responsabilités, de relever les défis auxquels nous sommes confrontés et d'espérer pour les groupes les plus vulnérables de nos pays. Ce combat sera gagné.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la sécurité nationale et de la justice de la Jamaïque de son allocution.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jaswant Singh, Vice-Président de la Commission de la planification de l'Inde.

M. Singh (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Nos félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à cette session extraordinaire consacrée aux drogues. Vous pouvez compter sur le plein appui et la coopération de mon pays pour que ces débats soient couronnés de succès.

En janvier 1992, dans la déclaration publiée par le Conseil de sécurité à l'issue de sa réunion au niveau des chefs d'États ou de gouvernement, le Conseil a relevé que les causes non militaires d'instabilité en matière sociale étaient devenues des menaces à la paix et à la sécurité. Trois ans plus tard, le Sommet mondial pour le développement social a cité les drogues illicites parmi les problèmes mondiaux représentant une menace à la santé, à la sûreté, à la paix, à la sécurité et au bien-être de nos peuples. Trois ans plus tard, la Commission des Nations Unies pour le développement social, à sa session de février 1998, a estimé essentiel de consacrer une section entière de son rapport à la violence, au crime et au problème des drogues illicites comme facteurs de désintégration sociale.

À l'évidence, le problème a persisté et s'est aggravé et nous l'avons traité jusqu'à présent d'une façon fragmentaire. À l'évidence aussi, cela n'est pas suffisant. Le défi que représentent les drogues est un problème complexe et mondial qui ne peut être résolu que grâce à une coopération internationale. L'Assemblée générale est la seule instance qui permette d'y parvenir, et cette session extraordinaire vient donc à point nommé.

La production et le trafic illicites de drogues mettent en danger les sociétés sur tous les continents et à tous les niveaux du développement. Les drogues sont un problème pour lequel il n'existe pas de démarcation entre le Nord et le Sud. Les deux hémisphères sont touchés et, à moins qu'ils coopèrent, ils seront tous les deux dévastés. Cela explique pourquoi cette session de l'Assemblée générale est peut-être la seule, de mémoire récente, pour laquelle il y ait accord complet sur tous les documents dont nous sommes saisis. La Commission des stupéfiants a agi comme comité préparatoire de la session extraordinaire et a apporté des contributions significatives en produisant la Déclaration politique et d'autres importants documents. Elle mérite nos félicitations, notamment pour les projets de textes sur la réduction de la demande et le blanchiment des capitaux. Nous nous en félicitons tout particulièrement car ils donnent un élan nouveau aux autres actions de la communauté internationale en la matière. Je suis fier que mon pays ait eu l'honneur d'être vice-président et rapporteur de l'organe préparatoire qui a obtenu ces bons résultats. Maintenant, nous devons faire en sorte que ce consensus se traduise par une action internationale efficace.

L'Inde a toujours joué un rôle unique dans ce domaine, ayant été le plus gros producteur et fournisseur d'opium licite pendant de nombreuses décennies. La situation de l'Inde est particulièrement délicate; elle est située entre les deux plus grands centres de production d'héroïne et d'autres

opiacés. À part le caractère délicat de la culture de l'opium, l'Inde court le risque de devenir un pays de transit pour le trafic des pays voisins. En Inde, nous faisons face à ces défis et nous nous attachons à répondre à la confiance placée en nous. Nos activités de répression, notre respect de nos obligations internationales et nos efforts de coopération multilatérale et bilatérale témoignent de notre sincérité. La Constitution indienne et la législation nationale font écho aux préoccupations inhérentes aux conventions des Nations Unies sur ce sujet. Nous sommes réunis aujourd'hui à l'occasion d'une session extraordinaire qui marque une prise de conscience croissante de la communauté internationale de la nécessité d'agir immédiatement pour faire face à cette grave menace et d'adopter des stratégies bien centrées dans plusieurs domaines importants.

Tout d'abord, nous devons nous engager avec sérieux à renforcer nos efforts de répression au niveau national et conjointement avec d'autres pays, pour réduire l'offre. Il s'agit là d'une tâche herculéenne. L'ouverture des frontières économiques nationales et la libéralisation du commerce international sont lourds de risques. Ces derniers peuvent cependant être surmontés par une sérieuse volonté d'appliquer les lois et conventions déjà en place. Cette session devrait s'engager à lutter contre les cultures illicites et la fourniture de drogues en renforçant les efforts de répression.

La communauté internationale doit d'urgence fournir une assistance, notamment financière, aux pays en développement qui, sous une forme ou une autre, sont ravagés par ces problèmes et qui ne peuvent pas à eux seuls relever un défi de cette ampleur sans ressources supplémentaires massives. Un cadre crédible de coopération internationale devrait être conçu pour contrecarrer les efforts des trafiquants et des délinquants au-delà des frontières nationales en mettant en place des législations nationales strictes pour lutter efficacement contre le terrorisme et le narcoterrorisme. Le crime financier du blanchiment de l'argent favorise ces crimes et sape la croissance et le développement. Il faut donc un cadre législatif efficace et un réseau de dispositions de coopération judiciaire entre les États pour faciliter l'échange d'informations entre les services de renseignement, les services chargés de faire appliquer la loi et les systèmes judiciaires.

Deuxièmement, pour l'aspect humain, il faut intervenir d'une façon urgente et plus ferme pour mettre un terme à la tragédie causée par l'usage des drogues. Sachant que le processus de désintoxication est long et laborieux, l'Inde a mis en place un programme de réduction de la demande basé sur le secteur du volontariat. C'est sans doute une

stratégie unique : les fonds sont fournis par le Gouvernement mais les services viennent d'organisations non gouvernementales.

Malgré la vulnérabilité de l'Inde, due à sa situation géographique et au fait qu'elle est le plus gros producteur d'opium licite, nous sommes satisfaits de ce que la demande de drogues n'ait pas pris de dimensions très graves. Étant donné qu'un pays connaissant un grave problème de drogue devient aussi fournisseur, une assistance internationale, économique ou technique, doit être mise à la disposition des États Membres selon le principe de la responsabilité partagée. Notre humanité commune n'en exige pas moins.

Dans les pays en développement, la pauvreté, le sous-développement et la drogue connaissent une relation de symbiose. La coopération internationale pour le développement visant à promouvoir une croissance durable dans les pays en développement est une nécessité absolue dans la lutte contre la drogue. Or, nous sommes les témoins d'une réduction des courants d'aide publique au développement, de conditions qui restreignent le commerce des pays en développement et d'un transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés. Cela doit changer si l'on veut s'attaquer à l'une des causes fondamentales du problème de la drogue.

Enfin, je voudrais lancer un appel à tous les dirigeants et représentants des États Membres pour qu'ils proclament que cette lutte contre la drogue est une lutte qui doit être gagnée. Nous, gouvernements, avons à notre disposition un arsenal exceptionnel de ressources humaines, de moyens scientifiques modernes et de techniques informatiques qui peut nous aider à surmonter ce traumatisme. J'appelle tous les États Membres à renouveler leur engagement dans leur lutte contre les drogues dans un esprit de coopération réciproque, d'assistance mutuelle et de partage des responsabilités. Conformément aux projets de déclarations dont nous sommes saisis, chaque État devrait prendre des mesures immédiates et crédibles afin de mettre en oeuvre les résolutions adoptées par l'Assemblée. Je demande instamment aux États Membres de ratifier toutes les conventions existantes sur les drogues pour que nous puissions adopter une démarche unie pour mieux lutter contre cette menace.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la Commission de la planification de l'Inde de sa déclaration.

Maintenant je donne la parole est à S. E. M. Patrick Albert Lewis, Chef de la délégation d'Antigua-et-Barbuda.

M. Lewis (Antigua-et-Barbuda) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda se félicite de la décision de convoquer la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ce que l'Assemblée tente de faire ici — livrer la guerre à la drogue — c'est ce que mon petit pays, avec ses ressources financières très limitées, fait depuis plusieurs années à l'échelle nationale en cherchant à obtenir l'assistance de la communauté internationale. La situation d'Antigua-et-Barbuda n'est pas unique. Toute la région des Caraïbes et tous les petits États du monde sont en butte aux défis que présentent leur emplacement géographique, leur sécurité territoriale et leur pauvreté.

C'est sans hésitation que je parle encore une fois à l'Assemblée générale de la vulnérabilité des petits États insulaires. En fait, je considère que c'est mon devoir moral et national. Cette session extraordinaire nous offre l'occasion d'aborder, dans une tribune mondiale, un problème qui cause d'immenses ravages à l'infrastructure socioéconomique de notre région. La géographie et la dynamique de l'offre et de la demande semblent se conjuguer pour mettre les Caraïbes au premier front du commerce et du trafic des stupéfiants en tant que pays de transit. Les dégâts ne s'arrêtent pas là. La cupidité que manifestent sans cesse les trafiquants de drogue semble aujourd'hui chercher à infiltrer nos communautés et à créer un nouveau cycle de dépendance dans nos pays.

Parmi les tendances troublantes qui se dégagent du trafic de stupéfiants, on constate de plus en plus qu'au lieu de payer en espèces, on paie en nature avec des stupéfiants, autrement dit les stupéfiants sont vendus localement pour obtenir des espèces et, d'un système de demande, on est arrivé à un système d'offre. En d'autres termes, les passeurs de drogue cherchent de nouveaux débouchés pour leurs produits dans les Caraïbes, lesquelles, normalement, ne seraient pas des pays consommateurs.

Les Caraïbes sont l'itinéraire idéal entre les laboratoires d'Amérique latine et les marchés d'Amérique du Nord et d'Europe. Sandro Calvani, Directeur du bureau régional du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues à la Barbade, a indiqué que la Barbade était vraiment un itinéraire sans risque d'interruption car elle comporte cinq systèmes judiciaires différents et 2 000 îles. Et d'ajouter qu'aucun ingénieur ou hommes d'affaires n'aurait pu concevoir un meilleur système de fabrication et de distribution.

L'influence des trafiquants de drogue force nos gouvernements à réorienter les maigres ressources qui pourraient être affectées aux priorités de développement vers

l'application des lois et la réadaptation des toxicomanes. La violence, l'érosion sociale, les perturbations économiques et la recrudescence de délinquance qu'entraîne la drogue pour de petits pays qui s'efforcent de surmonter leur vulnérabilité économique constituent donc pour nous un défi formidable lorsqu'il faut faire fonctionner nos institutions dans un environnement où on risque de voir la productivité baisser. Très franchement, nous risquons tous de devenir les victimes involontaires du trafic de drogues.

Ce n'est un secret pour personne que les petits États insulaires en développement des Caraïbes au littoral peu élevé n'ont pas les moyens ou les ressources nécessaires pour lutter contre des trafiquants. En outre, même si nous demeurons impavides face aux ravages que peuvent causer les stupéfiants, nous devrions certainement nous inquiéter des destructions entraînées par le trafic d'armes et de munitions qui accompagne le trafic de drogues. La Commission des Antilles, dans ses plans d'action et de développement, a signalé que rien ne met plus en danger la société civile des pays de la Communauté des Caraïbes que le problème de la drogue, et que rien n'illustre mieux l'impuissance des gouvernements de la région.

Le Premier ministre de mon pays a évoqué la question de l'impuissance des gouvernements de la région dans une déclaration récente à l'Association des études des Caraïbes. Dans cette déclaration, il a fait allusion à l'approche dictatoriale adoptée par certains pays, quant aux méthodes de répression de certaines drogues, que devraient adopter les petits pays. Compte tenu de nos capacités limitées, nous reconnaissons qu'il importe de coopérer pour mettre au point des mécanismes qui nous permettront de réprimer le trafic de drogues. Nous encourageons donc la coopération, lorsqu'il y a lieu, pour aboutir au résultat souhaité : arrêter et condamner les criminels.

Je voudrais aborder brièvement le sujet des politiques de développement de substitution. Antigua-et-Barbuda, comme d'ailleurs d'autres pays des Caraïbes, ont encouragé un secteur des services financiers offshore pour diversifier leurs économies dans un contexte de mondialisation et de libéralisation des échanges. D'une part, on nous dit que nous devons une fois de plus adapter nos politiques économiques pour réaliser des programmes de développement de substitution. D'autre part, lorsque nous optons pour le secteur des services financiers et suivons l'exemple d'autres pays qui nous ont précédé dans ce choix, on nous traite de paradis du blanchiment de l'argent et de la corruption et l'on prend des mesures pour saper nos efforts et limiter l'avantage compétitif que nous pourrions avoir. Nous ne pensons pas que cette approche soit propice à un partenariat

véritable et au respect mutuel. Ce dont nous avons besoin, c'est de collaboration, d'échanges d'informations et d'appui technique, qui nous permettent de faire en sorte que notre secteur de services financiers ne soit pas mésusé par des sources douteuses alors même qu'il génère pour nous de bien utiles ressources économiques.

L'histoire montre clairement que l'abus des drogues et les trafics illicites ne connaissent pas de frontières; aucun pays n'est à l'abri de leurs effets. Il est logique de conclure, par conséquent, que la lutte contre le trafic et l'abus de drogues doit transcender toute stratégie nationale isolée.

Mon gouvernement appuie une approche impartiale de l'ordre du jour thématique sur la lutte contre la drogue au XXIe siècle. La décision de concentrer les efforts sur la réduction de la demande, l'élimination des cultures illicites, la coopération judiciaire, la lutte contre le blanchiment de l'argent, l'endiguement de la production illicite des drogues de synthèse et le contrôle des produits chimiques nécessaires à la production de drogues doit être compatible avec le désir d'une stratégie mondiale de lutte contre le trafic de drogues. Le caractère transnational du problème de la drogue justifie une telle action concertée, en vue de créer le monde exempt de drogues que nous appelons tous de nos vœux.

Antigua-et-Barbuda s'est engagée à oeuvrer en faveur de cette stratégie mondiale. Nous avons signé un certain nombre d'accords pour l'interception des drogues et nommé un haut fonctionnaire pour coordonner l'action nationale contre le trafic de drogues et la criminalité connexe. Ce fonctionnaire travaille en étroite collaboration avec le Procureur général à la formulation et à l'application de la politique nationale antidroque. Outre les initiatives en matière de politiques générales, nous achevons actuellement des travaux sur un centre de traitement des toxicomanes qui, nous l'espérons, sera utilisé non seulement comme centre de réadaptation mais aussi comme centre de formation dans la région.

En partageant nos expériences au cours des trois prochains jours et en nous engageant à unir nos efforts, nous allons dresser un obstacle formidable pour les trafiquants et les consommateurs de drogue. Pour sa part, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda continuera de concentrer ses efforts sur le combat international contre le trafic

illicite de drogues. Nous exhortons les autres États à s'associer à ce concert des nations dans notre campagne contre les marchands de mort et de destruction, qui ont le pouvoir de transformer le plus doux des individus en assassin insensé, de dresser l'enfant contre sa mère et de détruire notre jeunesse génération après génération.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation d'Antigua-et-Barbuda de sa déclaration.

La séance est levée à 18 h 35.